

Occupation: Ergothérapeute

LA REVUE DE L'ORDRE DES ERGOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC ❖ VOL. 05 N°01 HIVER 2024

Les besoins en

santé mentale
de la population



La dysphagie
et la pratique
de l'ergothérapie

Pleins feux sur
l'expertise des
ergothérapeutes:
un texte en
collaboration
avec l'OTSTCFQ

Modernisation
du système
professionnel



Ordre
des ergothérapeutes
du Québec

TRAVAILLER EN SANTÉ SUR LA CÔTE-NORD

ÇA TE PERMET DE CHOISIR TON NOUVEAU VOISIN

UN AMI QUI A
DU PANACHE



UNE FAMILLE DE
KAYAKISTES



UN ADEPTE
DE FATBIKE



UNE PLAGE À
PERTE DE VUE



OFFREZ VOUS UN SÉJOUR
EXPLORATOIRE !

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de la Côte-Nord

Québec 

Sommaire

Vol. 05 > N°01
Hiver 2024

05

Mot de la présidence

05 Les besoins en santé mentale de la population

07

En direct de l'Ordre

07 La dysphagie et la pratique de l'ergothérapie

11 Nomination à la direction générale de l'OEQ

12 Facturation et perception des honoraires professionnels en ergothérapie : les règles à respecter pour se conformer aux obligations déontologiques

15 Des nouvelles du chantier de l'inspection

16 Pleins feux sur l'expertise des ergothérapeutes : un texte en collaboration avec l'OTSTCFQ

22 Élections de l'automne 2023 – Résultats pour les régions 1 et 2

22 Résultat du sondage portant sur les programmes PAD-SHQ et PAD-MONTRÉAL

26 Nouvelle date pour le webinaire de l'OEQ – 9 mai 2024

27 Cotisation annuelle 2024-2025

28 Règlement de formation : état d'avancement

29 Retour sur l'AGA

29 Élections aux divers comités de l'Ordre

30 Exercice en société – Déclaration annuelle 2024-2025

31 Modernisation du système professionnel

32 Remise des prix OEQ UQTR et UdeM

33 Nouvelles recrues à l'OEQ

33 Tournée OEQ – Un premier bilan

35

Ergothérapeutes en action

35 Le défi de la tenue de dossiers en ergothérapie dans une équipe de suivi dans la communauté en santé mentale

40 L'ergothérapeute en santé mentale : un rôle à promouvoir

44 Appel aux ergothérapeutes désirant publier dans la revue



46 Bienvenue aux nouveaux membres

47 Formation continue 2023-2024

49 Formation continue autres organismes

VOUS AVEZ UNE QUESTION
RELATIVE À L'APPLICATION
DU **CODE DE DÉONTOLOGIE** FACE
À UNE SITUATION DONNÉE ?

INFODEONTO@OEQ.ORG
OU 514 844-5778, POSTE 248

VOUS AVEZ UNE QUESTION
EN LIEN AVEC LA PRATIQUE
OU DES ENJEUX CLINIQUES ?

ERGO@OEQ.ORG
OU 514 844-5778



Occupation: **Ergothérapeute**

Ordre des ergothérapeutes du Québec

2021, avenue Union, bureau 920
Montréal (Québec) H3A 2S9
Tél.: 514 844-5778 ou 1 800 265-5778
Télec.: 514 844-0478

Rédactrice en chef

Marie-France Jobin

Rédacteurs

Nancy Boudrault, Nicole Charpentier,
Guylaine Dufour, Caroline Fortier,
Marie-France Jobin, Catherine
Labrecque, Jacynthe Massé,
Alexandre Nadeau, Amélie Paquet

Révision linguistique

Gilles Vilasco

Conception graphique et mise en page

gbdesign-studio.com

Publicités

CPS Média / Eve Champagne
Tél.: 450 227-8414, poste 313
echampagne@cpsmedia.ca
cpsmedia.ca

Renseignements et commentaires

ergo@oeq.org

Tirage : 1 560 exemplaires
ISSN 2562-9921 (Imprimé)
ISSN 2562-993X (En ligne)
N° de convention 40027757 de la Poste-publications

Occupation: ergothérapeute est publié 4 fois par année. Il rejoint les quelques 6 500 ergothérapeutes membres de l'Ordre.

Les articles non signés émanent de la rédaction.

Les articles qui n'émanent pas de la rédaction sont signés par leur auteur. Les opinions et points de vue qu'ils contiennent n'engagent que ce dernier.

La publication d'annonces publicitaires dans le présent bulletin ou la mention de produits ou de services dans les textes ne signifie pas que l'Ordre les approuve ni qu'il s'en porte garant.

La transmission d'encarts publicitaires dans le même envoi que le présent bulletin ne signifie pas que l'Ordre approuve les produits ou services ainsi offerts ni qu'il s'en porte garant.

La reproduction des textes apparaissant dans le présent bulletin est autorisée avec mention de la source.



Ordre
des ergothérapeutes
du Québec

OEQ

Imprimé sur Rolland Opaque. Ce papier contient 30 % de fibres postconsommation, est fabriqué avec un procédé sans chlore élémentaire et à partir d'énergie biogaz.



30%

ECF

BIOGAS
ENERGY



PERMANENT

Mot de la présidence



Alexandre Nadeau, erg., M. Erg.

Les besoins en santé mentale de la population

Dans cette édition de la revue *Occupation : Ergothérapeute*, vous découvrirez plusieurs articles et références mettant en évidence le rôle essentiel de l'ergothérapie auprès des personnes ou des communautés confrontées à des problèmes de santé mentale ou des troubles mentaux courants (TMC).

L'hiver représente pour de nombreuses personnes une période de défis en matière d'occupation, qui peut avoir un impact sur leur santé mentale. Ces défis peuvent découler de divers facteurs, tels que des changements dans leur environnement, des contraintes d'activités liées à la saison, ou des changements de leurs capacités, qu'elles soient dues au vieillissement, à une maladie, ou à des événements soudains dans leur vie.

L'une des forces de la profession réside dans notre aptitude à com-

prendre de manière holistique les défis individuels et à aider les personnes à adapter leur environnement, favorisant leur engagement dans des activités significatives. Cela contribue à rétablir un sentiment de continuité dans leur vie et renforce leur sentiment d'efficacité personnelle. Par exemple, l'ergothérapie a démontré sa pertinence dans la prévention et la gestion de l'incapacité au travail, en identifiant les situations de handicap liées au travail. Il est essentiel que l'ergothérapie soit accessible en temps opportun pour tous, afin de permettre à la population de poursuivre pleinement les activités telles que le travail, l'éducation et les loisirs.

De nombreuses initiatives au sein de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec (OEQ) visent à démystifier davantage le rôle de l'ergothérapie dans le soutien des personnes vulnérables de tous âges, et ce, dans divers contextes touchés par des situations de santé mentale. Ces efforts incluent des collaborations avec différents ministères tels que ceux du Travail, de l'Éducation et de la Santé et des Services sociaux. Par exemple, un récent rapport de l'Observatoire des tout-petits, publié en septembre dernier, a mis en lumière les défis auxquels sont confrontés les parents d'enfants ayant des besoins particuliers, dans le but de les soutenir efficacement dans le développement de leurs capacités. Il est impératif que les ergothérapeutes mettent en œuvre leur expertise pour favoriser l'adaptation de l'environnement social de ces enfants, en recherchant des solutions collaboratives avec les parents et en fournissant des références adaptées à leurs besoins. En tant que

professionnel de la santé, il est crucial d'être présents lorsque les gens se sentent désorientés et ont besoin de soutien, que ce soit pour eux-mêmes ou pour leurs proches.

En octobre dernier, des articles de journaux ont révélé que la santé mentale de la population québécoise avait connu une détérioration au cours de la dernière décennie, entre 2012 et 2022, bien avant l'arrivée de la pandémie de COVID-19. Il est important de rappeler que les ergothérapeutes sont habilités à intervenir dans ce contexte, et il est essentiel d'utiliser pleinement leur expertise en collaboration avec d'autres professionnels de la santé mentale et des relations humaines.

Certains ergothérapeutes souhaitent une clarification des rôles des professionnels de la santé dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines (DSMRH). La Loi modifiant le *Code des professions* et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines (Loi) a été adoptée le 19 juin 2009, exprimant clairement ce que chaque profession peut apporter dans l'intérêt de la population. À cet égard, rappelons qu'un document explicatif, mis à jour en avril 2021, est disponible sur le site de l'Office des professions sous le titre « [Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines-Avril 2021](#) ».

Il est important de souligner que les ergothérapeutes disposent d'une panoplie d'outils pour intervenir dans ce contexte, grâce à leur formation universitaire en

ergothérapie, sans devoir détenir la formation supplémentaire de psychothérapeute. De plus, la profession doit continuer à démontrer son leadership à travers l'impact de ses interventions auprès des populations cibles, que ce soit pour favoriser le retour au travail et la récupération des capacités physiques et mentales des individus, pour rassembler toutes les parties prenantes essentielles au processus de réadaptation, pour élaborer des plans de retour au travail, et pour assurer un suivi jusqu'au retour à temps plein au travail des travailleurs affectés. Par conséquent, à mon avis, aucun autre professionnel de la santé n'a l'opportunité d'être aussi étroitement impliqué dans la réalité des travailleurs blessés, en les accompagnant quotidiennement dans leur réadaptation socioprofessionnelle de manière aussi complète.

Finalement, les travaux visant à élargir les pratiques professionnelles menés par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) pourraient constituer une nouvelle opportunité pour la société québécoise de mieux définir et comprendre la pleine compétence possible de l'ergothérapie dans le contexte de l'intervention en santé mentale. Je vous encourage vivement à illustrer, par des exemples concrets d'interventions en ergothérapie, la force de la profession en matière de promotion de la santé et du bien-être des individus et des communautés, à travers leurs occupations. Cela permettra de mieux définir la pertinence de l'ergothérapie dans la trajectoire de soins lors des interventions psychosociales, en collaboration avec toutes les parties prenantes impliquées.



Les travaux visant à élargir les pratiques professionnelles menés par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) pourraient constituer une nouvelle opportunité pour la société québécoise de mieux définir et comprendre la pleine compétence possible de l'ergothérapie dans le contexte de l'intervention en santé mentale.

La dysphagie et la pratique de l'ergothérapie

DEPUIS LES DERNIÈRES ANNÉES, L'ORDRE DES ERGOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC (OEQ) A NOTÉ LA VOLONTÉ DE PLUSIEURS ORGANISATIONS ET ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ DE DÉFINIR LEUR OFFRE DE SERVICE DE PRISE EN CHARGE DE LA CLIENTÈLE DYSPHAGIQUE ET DE PRÉCISER LE RÔLE DES DIVERS PROFESSIONNELS ŒUVRANT EN DYSPHAGIE, EN RESPECTANT LE CHAMP D'EXERCICE ET LES ACTIVITÉS RÉSERVÉES DE CHACUNE DES PROFESSIONS. CERTAINS « MODÈLES DE RÔLE », DIT PARFOIS « PROTOCOLES » OU « GUIDES », ONT AINSI VU LE JOUR DANS DIVERS MILIEUX CLINIQUES ET ONT PU AVOIR UN IMPACT SUR LA PRATIQUE DES PROFESSIONNEL(LE)S, DONT LES NUTRITIONNISTES, ORTHOPHONISTES ET ERGOTHÉRAPEUTES. L'OEQ EST INTERPELLÉ RÉGULIÈREMENT DANS LE CONTEXTE OÙ CERTAINS MODÈLES DE RÔLE ENGENDRENT DES PRÉOCCUPATIONS CHEZ SES MEMBRES QUANT AU RESPECT DES NORMES DE PRATIQUE ET DÉONTOLOGIQUES.

Le modèle du CHU de Québec-Université Laval (CHUQ) Un des modèles pour lequel l'OEQ a été régulièrement sollicité est le « Modèle interdisciplinaire de rôles et sa trajectoire en dysphagie adulte du CHU de Québec. ». L'Ordre a procédé à l'analyse de ce modèle en 2021 et a constaté que l'organisation des services préconisée ne permettait pas à l'ergothérapeute d'exercer son autonomie professionnelle, en conformité avec ses activités réservées, ses normes de pratiques professionnelles/déontologiques et son champ d'exercice. L'Ordre a transmis ses constats et requêtes de modifications au modèle à la direction des services multidisciplinaires du CHUQ afin que l'ergothérapeute soit en mesure d'effectuer un processus d'intervention



complet et conforme à ses normes de pratique/déontologiques dans le respect de son autonomie professionnelle. Au moment d'écrire ses lignes, les modifications au modèle étaient en cours. En attendant que l'organisation

achève ses travaux et diffuse la version mise à jour aux organismes ayant reçu la première version du modèle, l'OEQ encourage les ergothérapeutes à rester attentifs, car la version actuellement en circulation ne respecte pas

toutes les activités de la profession telles que définies par le *Code des professions*.

Le modèle du CHUQ n'est pas l'unique modèle qui engendre des questionnements. Il n'y a qu'à penser au modèle en dysphagie adulte du centre hospitalier universitaire de Montréal qui a suscité de nombreuses préoccupations dans les dernières années, conduisant à une procédure devant le Tribunal. Le jugement déposé en mai 2022 souligne également que le droit de gérance de l'organisation ne peut contraindre un professionnel à compromettre ses obligations déontologiques ni à restreindre son autonomie professionnelle.

Rôle de l'ergothérapeute dans un contexte d'interdisciplinarité

Pour l'OEQ, il est clair que la prise en charge de la dysphagie bénéficie de l'expertise de divers acteurs, dont les nutritionnistes, orthophonistes et ergothérapeutes. Nul doute que chacun de ces groupes professionnels détient des compétences distinctes en matière de dysphagie. La complémentarité des rôles se situe au regard du champ d'exercice et des activités réservées qui diffèrent pour chacune de ces professions, puisque l'observation du *Code des professions* requiert que chaque professionnel(le) exerce dans les paramètres fixés par son propre champ d'exercice.

Il est donc opportun de faire un rappel du champ d'exercice de l'ergothérapeute et de ses principales activités réservées en contexte de dysphagie. L'organisation des services doit donc s'assurer que son modèle de rôle permette à l'ergothérapeute d'exercer dans le respect de son champ d'exercice et de ses activités réservées.

Champ d'exercice de l'ergothérapeute

L'ergothérapeute évalue les habiletés fonctionnelles, détermine et met en œuvre un plan de traitement et d'intervention, développe, restaure ou maintient les aptitudes, compense les incapacités, diminue les situations de handicap et adapte l'environnement dans le but de favoriser l'autonomie optimale de l'être humain en interaction avec son environnement [article 37 o) du *Code des professions*].

On peut comprendre qu'en contexte de dysphagie, l'ergothérapeute doit évaluer les habiletés fonctionnelles et ainsi



porter un jugement sur le fonctionnement de la personne à l'égard des activités pour lesquelles la dysphagie peut entraîner des répercussions fonctionnelles, soit l'alimentation¹, l'hydratation, la prise de médication orale ou l'hygiène bucco-dentaire.

Pour ce faire, l'ergothérapeute doit impérativement :

- déterminer les facteurs qui influencent ce fonctionnement soit :
 - les facteurs personnels tels l'âge, l'état de santé, les systèmes organiques, les aptitudes/capacités/incapacités (sur les plans sensoriel, moteur, perceptif, cognitif, intellectuel, affectif et relationnel), les valeurs et intérêts;
 - les facteurs environnementaux (physique, social, culturel, etc.);
 - les facteurs liés aux activités précitées (leurs composantes, leur complexité, leurs exigences, leur agencement, etc.);
- analyser l'influence mutuelle de ces facteurs sur divers aspects de ce fonctionnement, notamment l'autonomie, la sécurité et l'efficacité.

Dans l'exercice de ses fonctions, il est ainsi attendu que l'ergothérapeute porte un jugement clinique sur les

Nul doute que chacun de ces groupes professionnels détient des compétences distinctes en matière de dysphagie.

habiletés fonctionnelles à s'alimenter, dont l'autonomie, la sécurité et l'efficacité de l'alimentation. Ainsi, aucun modèle de rôle en dysphagie ne peut empêcher l'ergothérapeute d'émettre son opinion professionnelle à l'égard du fonctionnement de la personne à l'alimentation, incluant les textures et consistances jugées sécuritaires puisque ceci s'inscrit dans le champ d'exercice de l'ergothérapeute.

Activités réservées

En guise de rappel, l'évaluation ou la détermination de la dysphagie ou de la physiologie ou de la sécurité de la déglutition n'est pas réservée aux diététistes, aux orthophonistes, ni aux ergothérapeutes². De telles

évaluations sont du ressort de chacune des trois professions, en fonction de la finalité de leurs actes (champ d'exercice).

Cela ne signifie pas pour autant qu'on doive faire abstraction des activités réservées aux ergothérapeutes dès lors qu'on se trouve face à une personne dysphagique ou à risque de l'être. De fait, les activités suivantes réservées aux ergothérapeutes s'appliquent dans ce contexte, tel qu'il appert ci-après :

a) **L'évaluation des habiletés fonctionnelles d'une personne atteinte d'un trouble mental ou neuropsychologique attesté par un diagnostic ou par une évaluation effectuée par un professionnel**

habilité (article 37.1 4^o f) du *Code des professions*]

La réserve de l'activité signifie qu'en présence de tels troubles, l'évaluation des habiletés fonctionnelles, qui requiert de porter un jugement sur l'impact des troubles précités sur la capacité de la personne à s'alimenter, et ce, notamment en termes d'autonomie, de sécurité et d'efficacité, doit être réalisée par l'ergothérapeute.

b) **Évaluer la fonction neuromusculo-squelettique (NMS) d'une personne présentant une déficience ou une incapacité de sa fonction physique** (article 37.1 4^o b) du *Code des professions*]

La réserve de l'activité signifie qu'en présence d'une déficience ou

Un service pour les ergothérapeutes



ESPACE + MÉDIC



LOCA + MÉDIC

Groupe **ERP** Group

RÉNO + MÉDIC

Obtenez des solutions **Efficaces, Rapides & Professionnelles**

info@locamedic.com

514.332.4433 Poste: 21

**VENTE+LOCATION+RÉPARATION
+ADAPTATION DE DOMICILE**

**INFORMATIONS ET
SOUMISSIONS RAPIDES**

Dans l'exercice de ses fonctions, il est ainsi attendu que l'ergothérapeute porte un jugement clinique sur les habiletés fonctionnelles à s'alimenter, dont l'autonomie, la sécurité et l'efficacité de l'alimentation.

une incapacité de la fonction physique chez la personne dysphagique, l'évaluation de la fonction neuromusculosquelettique doit être réalisée par l'ergothérapeute³.

Cette évaluation comporte une multitude d'éléments, qui peuvent évidemment avoir un impact sur l'autonomie, l'efficacité et la sécurité de l'alimentation, tels que la motricité, le tonus musculaire, la force musculaire, l'amplitude articulaire, le contrôle moteur, la coordination, la proprioception, la sensibilité des membres supérieurs, du cou, du tronc, du visage incluant les structures de la fonction oro-pharyngo-laryngée, la posture, le contrôle postural, les réflexes, l'endurance et la douleur.

Ainsi, toute évaluation visant à déterminer la nature et l'ampleur de ces éléments en vue de déterminer du plan d'intervention correspond à cette activité réservée. Ainsi, en contexte de dysphagie, cette évaluation est fréquemment requise en vue de conclure sur les habiletés fonctionnelles de l'individu à l'égard de l'activité de s'alimenter.

Pour respecter le *Code des professions*, il est impératif que les activités réservées aux ergothérapeutes soient effectuées par des ergothérapeutes afin d'éviter les risques de préjudice pour le public, raison pour laquelle elles

sont réservées. Dans les situations où la personne dysphagique présente une déficience ou une incapacité de sa fonction physique nécessitant une évaluation de la fonction NMS et/ou un trouble mental ou neuropsychologique, l'organisation doit donc requérir l'apport d'un ergothérapeute pour statuer sur les habiletés fonctionnelles à s'alimenter.

Conclusion

Les ergothérapeutes sont des professionnels essentiels pour la clientèle dysphagique ou à risque de l'être en raison de leur champ d'exercice et de leurs activités réservées, ce pour quoi ils font partie des professionnels ciblés dans l'offre de services en dysphagie dans plusieurs organisations et milieux de soins de santé. L'utilisation d'un modèle de rôle pour harmoniser les pratiques et la collaboration interprofessionnelle peut s'avérer judicieuse dans divers milieux cliniques à condition que l'organisation du travail permette à l'ergothérapeute d'exercer ses activités réservées et de respecter ses normes professionnelles/déontologiques, dans le strict respect de son champ d'exercice. Pour exercer sa prérogative de protection du public, l'Ordre vous demande de faire preuve de leadership afin de vous assurer que votre processus d'intervention

demeure complet et conforme au bénéfice de la clientèle et de rester critique face à ces modèles qui peuvent parfois contrevirer aux obligations déontologiques.



¹ Aux fins du présent article, la mention « alimentation ou s'alimenter » inclura l'hydratation, la prise de médication orale et l'hygiène bucco-dentaire.

² Voir la page « Dossier dysphagie – Jugement de la Cour supérieure » du site de l'OEQ, [<https://www.oeq.org/publications/occupation-ergotherapeute/articles-sur-la-pratique-professionnelle/110-dossier-dysphagie-jugement-de-la-cour-superieure.htm>] [Consulté le 18 décembre 2023].

³ Il est à noter que cette activité est réservée en partage avec le physiothérapeute. Elle est nécessairement circonscrite par le champ d'exercice respectif des groupes professionnels qui l'exercent, [https://www.oeq.org/DATA/NORME/34ffvffloi_90_guidemembre.pdf] [Consulté le 18 décembre 2023].

Nomination à la direction générale de l'OEQ

C'EST AVEC ENTHOUSIASME QUE JE VOUS ANNONCE LA NOMINATION DE MONSIEUR PATRICK MURPHY-LAVALLÉE AU POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'ORDRE DES ERGOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC (OEQ), À LA SUITE DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 DÉCEMBRE 2023. MONSIEUR MURPHY-LAVALLÉE ENTRE EN FONCTION LE 29 JANVIER 2024.



Notre nouveau directeur général,
Patrick Murphy-Lavallée

Monsieur Murphy-Lavallée a embrassé la carrière d'ergothérapeute après avoir suivi les traces de sa famille, déjà impliquée dans le domaine de la santé et des services sociaux. Diplômé de l'Université Laval en 1993, il a accumulé une riche expérience, travaillant au CLSC du Lac-Saint-Louis et au Centre gériatrique Maimonides Donald Berman, avant de prendre des postes de direction dans divers établissements.

Monsieur Patrick Murphy-Lavallée a une carrière impressionnante et diversifiée dans le domaine de la santé et des services sociaux. Il a récemment terminé son mandat de président-directeur général adjoint au CISSS de la Montérégie-Ouest le 28 octobre dernier.

Avant son rôle au CISSS, Monsieur Murphy-Lavallée a occupé des postes clés, notamment celui de directeur général adjoint des affaires universitaires et du développement des processus au CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal, ainsi que celui de directeur du programme de soutien à l'autonomie des personnes âgées. Son parcours professionnel inclut également des responsabilités notables à l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal et au Centre de réadaptation Constance-Lethbridge.

Membre actif de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec, Monsieur Murphy-Lavallée a contribué à plusieurs instances de l'Ordre, notamment en siégeant au conseil d'administration de 2001 à 2006. Son engagement envers notre profession et son expérience diversifiée dans le secteur de la santé et des services sociaux font de lui un choix judicieux pour guider notre Ordre vers un avenir prometteur appuyé sur notre planification stratégique actuelle.

Nous sommes convaincus que sous la direction de Monsieur Patrick Murphy-Lavallée, l'Ordre des ergothérapeutes du Québec continuera d'évoluer et de servir au mieux les intérêts du public dans sa mission de protection du public ainsi que de ses membres. Nous lui souhaitons le meilleur dans ses nouvelles fonctions et sommes impatients de collaborer avec lui au bénéfice de notre communauté.

Alexandre Nadeau, erg., M. Erg.

Président de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec



Facturation et perception des honoraires professionnels en ergothérapie : les règles à respecter pour se conformer aux obligations déontologiques

EN PRATIQUE PRIVÉE, ABORDER LE SUJET DES HONORAIRES ET AUTRES ASPECTS FINANCIERS RELATIFS AUX SERVICES FOURNIS EST ESSENTIEL POUR ÉTABLIR UNE RELATION DE CONFIANCE. AINSI, LORS DU PREMIER CONTACT AVEC LE CLIENT AU TÉLÉPHONE, EN PERSONNE OU PAR ÉCRIT, L'ERGOTHÉRAPEUTE DOIT PRÉSENTER À SON CLIENT LE COÛT APPROXIMATIF ET PRÉVISIBLE DE SES HONORAIRES ET DES AUTRES FRAIS RELIÉS À L'EXÉCUTION DU MANDAT CONFÉ AINSI QUE [TOUTE MODIFICATION SUBSÉQUENTE À CET ÉGARD](#), INCLUANT LES CONDITIONS RELATIVES AUX SERVICES, À LA FACTURATION AINSI QU'AUX MODALITÉS DE PAIEMENT ET CE DANS LE BUT D'ÉVITER DES DIFFÉRENDS ÉVENTUELS.

12

Le [Cadre de référence sur les aspects clinico-administratifs liés à l'exercice de la profession des ergothérapeutes dans le secteur privé](#) guide l'ergothérapeute dans la mise en application des obligations liées aux honoraires et à l'entente de service. Ces obligations découlent aussi de plusieurs articles du Code de déontologie des ergothérapeutes et du [Règlement sur la tenue de dossiers des ergothérapeutes](#).

De prime abord, les honoraires de l'ergothérapeute peuvent être communiqués de manière privée ou publique, comme sur un site Web. Bien que l'entente de services puisse être tacite ou verbale, l'Ordre recommande que certains éléments figurent dans un contrat écrit de services. Dans tous les cas, la question des honoraires doit être abordée avant la prestation du premier service professionnel et devrait faire partie intégrante du consentement initial, afin de permettre de clarifier avec le client les informations telles que :

- La durée probable des rencontres ;
- La fréquence prévue des rendez-vous ;
- Le nombre de rencontres nécessaires pour effectuer le mandat ;
- Les frais associés aux services inclus et la modalité de paiement ;



- Les services non inclus ou ceux qui demandent une clarification sur la tarification avant de les offrir. Il pourrait, notamment, s'agir de discussions ou échanges téléphoniques en l'absence du client, ou de rencontres supplémentaires nécessaires à l'achèvement du mandat, de remplir un formulaire ou rédiger un rapport à la demande du client ;
- Les frais administratifs pour rendez-vous manqués.

En ce qui concerne les frais administratifs réclamés [pour un rendez-vous manqué](#), l'ergothérapeute et son client doivent convenir préalablement des conditions et le montant réclamé ne doit pas dépasser le montant des honoraires perdus ou le montant des dépenses encourues. En ce qui concerne les autres frais administratifs, il est également important de mentionner que l'accès au dossier ou aux documents contenus au dossier est gratuit. Cependant, des frais raisonnables pour couvrir les coûts de reproduction ou de transmission des renseignements contenus au dossier peuvent être facturés. L'ergothérapeute doit ainsi informer son client et obtenir son accord concernant les frais demandés avant de procéder.

Si des dépassements de coûts sont à prévoir, il est essentiel d'informer le client sans délai et d'obtenir de façon explicite son autorisation avant de poursuivre ou d'amorcer ses activités. À cet égard, un **suivi régulier** des honoraires auprès du client devrait être fait. En effet, il est parfois préférable de renégocier une entente en cours de mandat que de surprendre le client avec une facture ne correspondant plus aux montants discutés initialement.

Il est possible que certains mandats engendrent des frais particuliers,

requièrent des déplacements exceptionnels ou entraînent des dépenses à encourir pouvant justifier l'ajout de frais autres que les honoraires professionnels de l'ergothérapeute figurant sur la facture ; c'est notamment le cas lors de l'évaluation de l'aptitude à la conduite automobile où des frais reliés à la réservation d'un véhicule et d'un moniteur de conduite doivent être facturés. Dans tous les cas, il est nécessaire d'aviser le client au préalable quant aux modalités de paiement de ces frais.

Avances d'honoraires

Certains ordres professionnels autorisent par règlement, en vertu de l'article 89 du *Code des professions*, les avances d'honoraires ou de débours, ce qui n'est toutefois pas le cas pour l'OEQ. Ainsi, en vertu de l'article 77 du *Code des professions*, l'ergothérapeute ne peut exiger un paiement à l'avance de ses honoraires professionnels. C'est pourquoi, au cours de l'épisode de services, il est important de faire le suivi sur les services professionnels rendus et ceux à rendre ainsi que les frais qui y sont associés pour ne pas miner la confiance du client. Dès lors, il n'est pas possible de demander un dépôt, une avance de paiement ou des frais d'ouverture de dossier avant même que le service professionnel ne soit rendu. Bien qu'il existe des tâches

préalables à la première rencontre avec le client, le paiement des frais ne peut être réclamé à l'avance.

Il a été porté à l'attention de l'Ordre, dans le cadre de la réalisation de certains mandats, qu'il est fréquent que l'ergothérapeute éprouve des difficultés à obtenir le remboursement de ses honoraires, notamment lors des mandats d'évaluation de l'aptitude à la conduite automobile. Dans ces cas, quelques modalités de paiement peuvent être convenues au préalable avec le client notamment :

- *Le virement préautorisé*
Le virement préautorisé est une solution pour régler les honoraires professionnels. En effet, le client fait un virement préautorisé dans l'heure précédant la rencontre, puis l'ergothérapeute accepte le virement après la rencontre. Ce mode de paiement répond à toutes les exigences déontologiques tout en assurant au professionnel que la somme lui sera versée. C'est une solution qui évite les oublis et les tensions liées à la question monétaire.
- *Préautorisation carte de crédit.*
Toujours selon les mêmes termes, l'ergothérapeute peut demander les coordonnées de la carte de crédit du client et terminer la transaction une fois le service

Dans tous les cas, la question des honoraires doit être abordée avant la prestation du premier service professionnel et devrait faire partie intégrante du consentement initial, afin de permettre de clarifier avec le client les informations.

Il est normalement entendu qu'une formation sur un sujet général non relié à un client en particulier ne constitue pas une activité professionnelle en ergothérapie, qu'elle soit offerte en ligne ou en présentiel. Ainsi, le paiement entier des frais d'inscription peut donc être demandé avant la tenue d'une telle activité.

rendu. Il vaut toutefois mieux éviter de conserver par écrit le numéro de carte de crédit des clients et demander une préautorisation en personne. Advenant l'impossibilité de le faire, le numéro de la carte de crédit des clients devrait être détruit après la perception des honoraires, et ce, après chaque rendez-vous.

- **Demander un chèque postdaté**
Il est possible pour l'ergothérapeute de demander au client un chèque postdaté; toutefois, il demeure nécessaire d'encaisser le chèque postdaté après que les services ont été accomplis, mais également selon les modalités acceptées à l'avance par le client, le cas échéant.

Facturation des honoraires en télépratique

Le travail à distance durant la pandémie a amené les ergothérapeutes à développer différentes offres de services en télépratique. Étant donné que ces services visent essentiellement les mêmes objectifs que les

services en présentiel, le paiement à l'avance n'est pas permis; ils doivent par conséquent n'être facturés que lorsque les services ont été rendus.

Offre de formation en ligne

Il est normalement entendu qu'une formation sur un sujet général non relié à un client en particulier ne constitue pas une activité professionnelle en ergothérapie, qu'elle soit offerte en ligne ou en présentiel. Ainsi, le paiement entier des frais d'inscription peut donc être demandé avant la tenue d'une telle activité. Le contenu de la formation est quant à lui soumis au Code de déontologie des ergothérapeutes.

Demande de conciliation de compte

Advenant une mésentente sur les honoraires, l'ergothérapeute a l'obligation en vertu de l'article 81 du Code de déontologie d'informer son client de son droit de demander au syndic de l'Ordre de tenter de régler le litige par voie de conciliation.

Toutefois, il est attendu de l'ergothérapeute au préalable de s'assurer

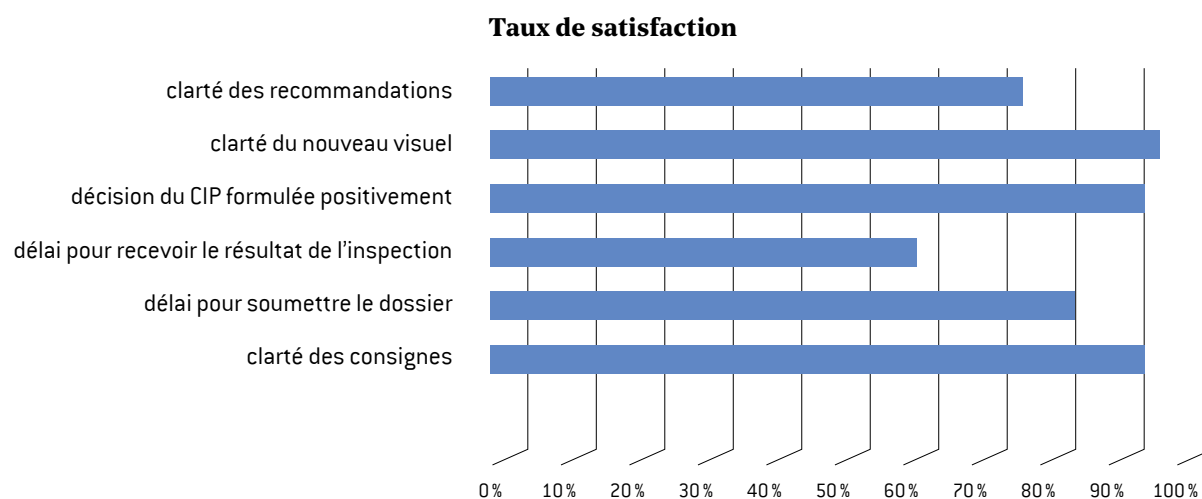
que les frais et les modalités aient bien été transmis et compris par le client, de vérifier si des changements par rapport à l'entente initiale ont eu lieu ou de s'informer sur les difficultés temporaires du client pour acquitter le paiement convenu. Ainsi, le temps accordé pour acquitter les frais peut tenir compte du montant demandé, du temps écoulé depuis l'émission de la facture et du nombre de rappels effectués au client sur les montants à payer. Il est alors important de conserver au dossier une trace des échanges et des rappels envoyés au client. En dernier recours, un préavis raisonnable et des frais d'intérêts sur les comptes en souffrance peuvent être facturés par l'ergothérapeute.



Des nouvelles du chantier de l'inspection

L'ÉQUIPE DE L'INSPECTION EST FIÈRE DE VOUS ANNONCER QUE LE PROGRAMME D'INSPECTION GÉNÉRALE DE LA COMPÉTENCE 2022-2023 A ÉTÉ RÉALISÉ PRESQUE EXCLUSIVEMENT EN MODE NUMÉRIQUE! EN EFFET, L'ENSEMBLE DES AVIS A ÉTÉ TRANSMIS VIA LE PORTAIL.OEQ ET LA VASTE MAJORITÉ DES ERGOTHÉRAPEUTES EN INSPECTION Y A DÉPOSÉ SON DOSSIER D'INSPECTION (INCLUANT LES DEUX DOSSIERS CLIENTS). SEULS QUELQUES ERGOTHÉRAPEUTES N'ONT PU DÉPOSER LEURS DOSSIERS CLIENTS EN RAISON DE PROCÉDURES ADMINISTRATIVES INTERNES PROPRES À LEUR ÉTABLISSEMENT.

Voici un aperçu des résultats du sondage de satisfaction acheminé aux ergothérapeutes inspectés au programme 2022-2023 :



Le processus d'amélioration se poursuit et des améliorations ont déjà été apportées à la 2^e mouture du programme d'inspection générale de la compétence, notamment grâce aux commentaires du sondage. Parmi les améliorations apportées, il y a la navigation propre au questionnaire d'inspection (QI) qui est désormais facilitée par l'ajout d'un sommaire dans chaque section :

Section 1	<u>Section 2</u>	Section 3	Section 4
	L'identification de l'ergothérapeute		
	La formation professionnelle		
	Indiquer tout diplôme pertinent obtenu dans u...		
	Indiquer tout diplôme pertinent en voie d'obt...		
	Le lieu d'exercice visé		
	Inscrire les renseignements suivants au sujet...		

Par ailleurs, une 2^e phase de ce chantier s'est amorcée cet automne et s'inscrit dans le processus d'amélioration continue en cours. Cette 2^e phase vise l'augmentation des

cibles d'inspection par l'optimisation du processus d'inspection afin d'assurer une plus grande protection du public.

Cette phase impliquera, entre autres, la refonte du **Règlement sur le comité d'inspection professionnelle** et une optimisation du processus. Cette dernière permettra aux membres en inspection de recevoir le résultat de l'inspection plus rapidement ainsi qu'une rétroaction plus personnalisée, qui ajoutera davantage de clarté aux recommandations du comité d'inspection professionnelle (CIP). Il est important de noter que ces deux derniers changements viennent en réponse à la rétroaction fournie par les membres grâce au sondage de satisfaction.

Il importe également de rappeler que le processus d'inspection est une mesure *préventive* pour le dépistage de problèmes de compétence et que, bon an mal an, pour la vaste majorité des ergothérapeutes, le processus d'inspection se termine par un Bilan du CIP sans suivi.



Pleins feux sur l'expertise des ergothérapeutes : un texte en collaboration avec l'OTSTCFQ

À LA SUITE DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA LOI 11¹, L'ORDRE DES ERGOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC (OEQ) TROUVE IMPORTANT QUE SOIT PRISE EN COMPTE L'EXPERTISE DE SES MEMBRES POUR UNE CONTRIBUTION POSSIBLE À L'ÉVALUATION PSYCHOSOCIALE DU TRAVAILLEUR SOCIAL. AFIN DE MIEUX FAIRE CONNAÎTRE CETTE EXPERTISE, NOUS PUBLIONS LE TEXTE CI-DESSOUS, FRUIT D'UN TRAVAIL DE COLLABORATION ENTRE L'OEQ ET L'ORDRE DES TRAVAILLEURS SOCIAUX ET DES THÉRAPEUTES CONJUGAUX ET FAMILIAUX DU QUÉBEC (OTSTCFQ).

L

a collaboration interprofessionnelle

L'évaluation psychosociale dans le contexte des mesures de représentation implique que le travailleur social, notamment, apprécie l'inaptitude constatée par le médecin et en documente

les impacts sur le fonctionnement social en vue de porter un jugement sur les besoins de protection et de représentation de la personne dans l'exercice de ses droits civils².

¹ Ce texte a été publié récemment par l'OTSTCFQ dans l'infolettre adressée à leurs membres.



Dans la mesure où cela est indiqué et pertinent pour appuyer son analyse et ses recommandations, le travailleur social sollicite la collaboration de professionnels d'autres disciplines, dont l'ergothérapie³.

À ce titre, l'expertise de l'ergothéra-

peute permet d'avoir un portrait juste et optimisé des habiletés fonctionnelles de la personne. En effet, cette expertise s'inscrit dans son champ d'exercice tel que libellé à l'article 37 o) du *Code des professions* :

« Évaluer les habiletés fonction-

nelles d'une personne, déterminer et mettre en œuvre un plan de traitement et d'intervention, développer, restaurer ou maintenir les aptitudes, compenser les incapacités, diminuer les situations de handicap et adapter l'environnement dans le but de favoriser l'autonomie optimale de l'être humain en interaction avec son environnement ».

Dans l'optique de favoriser une collaboration optimale, puisqu'elle s'avère une bonne pratique à privilégier dans les situations complexes, notamment pour l'évaluation de l'incapacité, nous décrivons ci-après l'apport de l'ergothérapeute dans le cadre de l'évaluation psychosociale du travailleur social en contexte de démarches relatives aux mesures de protection juridique de la personne majeure.

L'expertise de l'ergothérapeute

L'évaluation des habiletés fonctionnelles est une activité clinique complexe au cœur du champ d'exercice de l'ergothérapeute. Cette activité d'évaluation, lorsqu'elle concerne une

Cela s'avère particulièrement indiqué lorsqu'au regard des données recueillies par le travailleur social sur le fonctionnement social de la personne, des questionnements demeurent et des clarifications sont nécessaires concernant un ou plusieurs aspects du fonctionnement de la personne dans la réalisation d'une ou plusieurs de ses activités/occupations.

Considérant la portée déterminante des recommandations découlant de l'évaluation psychosociale sur les personnes visées par une mesure de protection juridique, la collaboration interprofessionnelle s'avère une bonne pratique à privilégier.

personne atteinte d'un trouble mental ou neuropsychologique attesté par un diagnostic ou par une évaluation effectuée par un professionnel habilité, lui est d'ailleurs réservée⁴, en raison des risques de préjudice qu'elle comporte. Cela s'avère d'ailleurs le cas des personnes visées par les démarches relatives aux mesures de représentation.

Dans le cadre de son évaluation des habiletés fonctionnelles de la personne, l'ergothérapeute :

- détermine les facteurs qui influencent le fonctionnement de la personne dans la réalisation de ses activités⁵ et occupations⁶, soit les facteurs personnels⁷, dont ceux liés aux troubles mentaux ou neuropsychologiques⁸, les facteurs environnementaux⁹ et ceux liés aux activités¹⁰ ;
- analyse l'influence mutuelle des facteurs précités sur divers aspects de ce fonctionnement, notamment l'autonomie, la sécurité, l'efficacité, l'effort, l'engagement et la satisfaction.

Ce qui lui permet de porter un jugement clinique sur le fonctionnement de la personne dans la réalisation de ses activités et occupations, en l'occurrence relativement à l'objet de l'inaptitude mis en cause (c'est-à-dire,

l'inaptitude à prendre soin de sa personne ou à gérer ses biens) et d'en communiquer les conclusions¹¹.

La compréhension du fonctionnement de la personne dans la réalisation de ses activités et occupations qui découle de l'évaluation des habiletés fonctionnelles effectuée par un ergothérapeute apporte un éclairage sur plusieurs aspects importants reliés à l'inaptitude ou au besoin de protection, tels :

- **L'autonomie décisionnelle et fonctionnelle** : L'autonomie décisionnelle réfère à la capacité mentale de la personne à raisonner, apprécier les risques et prendre des décisions (ce qui implique une compréhension juste de la situation incluant ses capacités et ses besoins d'assistance) ainsi que la capacité de la personne à mettre en œuvre ses décisions et les adapter au besoin, ce qui renvoie aux aspects **fonctionnels** et implique les fonctions exécutives.
 - **L'ergothérapeute**, en outre, apprécie les fonctions mentales supérieures, dont les fonctions exécutives, en vue de déterminer leurs répercussions sur le fonctionnement de la

personne dans la réalisation de ses activités et occupations relativement à l'objet de l'inaptitude mise en cause (c'est-à-dire, l'aptitude à prendre soin de sa personne ou à gérer ses biens et leurs dimensions modulables).

- **Les fonctions exécutives** comprennent notamment la capacité de planifier, d'initier, d'inhiber les automatismes pour produire un comportement adéquat, le jugement, la capacité de s'ajuster et de résoudre des problèmes, de maintenir son engagement dans l'activité et d'apprécier le résultat. Elles sont impliquées dans l'anticipation et l'appréciation des risques ainsi que la capacité de s'ajuster aux circonstances. Comme elles se révèlent dans l'action (activité), l'évaluation de l'ergothérapeute lui permet d'apprécier celles-ci et de déterminer de façon juste et valide leurs répercussions sur le fonctionnement de la personne dans la réalisation de ses activités et occupations.
- **L'autonomie fonctionnelle** réfère aux capacités/aptitudes de la personne (aux plans sensoriel,

VENEZ JOUER AVEC NOUS!



**PERFECTIONNEZ-VOUS ET
GAGNEZ DES CEC**

SUR DEMANDE | EN PERSONNE | WEBINAIRE



**DÉBLOQUEZ VOTRE PRIX SPÉCIAL SUR [ROCKTAPE.CA](https://rocktape.ca) ET OBTENEZ
JUSQU'À 50% DE RABAIS SUR TOUS NOS PRODUITS**

moteur, perceptif, cognitif, affectif, comportemental et relationnel, etc.), mises en relation avec les exigences d'une activité (composantes, complexité, familiarité, agencement, etc.) et les facteurs environnementaux (physique, social, culturel, économique, organisationnel, politique). L'analyse de cette mise en relation renvoie à l'évaluation des habiletés fonctionnelles et permet de juger des écarts entre les capacités de la personne et les exigences liées aux caractéristiques de l'environnement et de l'activité. Il en découle un portrait juste des capacités résiduelles de la personne et de son fonctionnement réel dans la réalisation des activités en lien avec l'objet de l'inaptitude mis en cause (c'est-à-dire, l'aptitude à prendre soin de sa personne ou à gérer ses biens) en considération de ses ressources disponibles.

- **La sécurité** : Les risques associés aux incapacités cognitives et fonctionnelles liées aux troubles mentaux ou neuropsychologiques, en particulier celles qui affectent la capacité d'autoprotection (découlant notamment des fonctions exécutives¹²) et l'autocritique (découlant notamment de l'écart entre la perception de la personne de ses capacités et ses capacités réelles), sont déterminants quant au besoin de protection ainsi qu'à la nature et l'ampleur de cette mesure¹³. L'évaluation de l'ergothérapeute permet de déterminer les facteurs (personnels, environnementaux et liés à l'activité) qui influencent le fonctionnement de la personne dans la réalisation de ses activités et occupations, pour ensuite analyser l'influence mutuelle de l'ensemble de ces facteurs sur la sécurité.

Ainsi la contribution relative des facteurs liés aux troubles mentaux ou neuropsychologiques et des autres facteurs (par exemple : l'impact fonctionnel d'une comorbidité, les valeurs de la personne, sa tolérance aux risques, un fonctionnement marginal et habituel de la personne, etc.) est mise en évidence.

- **Le potentiel d'amélioration du fonctionnement de la personne dans la réalisation de ses activités** et l'intervention en vue d'**optimiser ce fonctionnement**, en agissant sur les facteurs modifiables (facteurs liés à la personne, à l'environnement, à l'activité), et ainsi, de **diminuer les risques** liés aux incapacités cognitives et fonctionnelles.

Le recours à l'expertise de l'ergothérapeute permet d'obtenir son jugement clinique sur ces divers aspects par le biais de l'évaluation des habiletés fonctionnelles. Cela s'avère particulièrement indiqué lorsqu'au regard des données recueillies par le travailleur social sur le fonctionnement social de la personne, des questionnements demeurent et des clarifications sont nécessaires concernant un ou plusieurs aspects du fonctionnement de la personne dans la réalisation d'une ou plusieurs de ses activités/occupations.

L'observation directe du fonctionnement de la personne dans la réalisation d'une activité est particulièrement sensible à l'influence des facteurs personnels, environnementaux et ceux liés à l'activité en soi. Les compétences de l'ergothérapeute dans l'utilisation des diverses méthodes d'évaluation et instruments de mesure à sa disposition lui permettent de limiter certains biais liés aux caractéristiques de la situation d'évaluation notamment sur le plan de l'activité (composantes, complexité, familiarité, etc.) ainsi que



de l'environnement (composantes, structure, familiarité, etc.) et, d'autre part, de les prendre en considération dans l'interprétation des résultats.

L'utilisation des données issues d'une évaluation en ergothérapie

Lorsqu'on envisage l'utilisation de données provenant d'une évaluation en ergothérapie, il est important de prendre en compte que le jugement clinique est basé sur le motif de référence initial. Ainsi, si l'évaluation en ergothérapie est réalisée pour un motif non lié à une inaptitude, elle peut présenter des limitations par rapport au contexte d'utilisation envisagé par le travailleur social. Par conséquent, il est

recommandé de consulter l'ergothérapeute pour comprendre les limites de cette évaluation.

L'utilisation de données issues d'une évaluation en ergothérapie, qui est généralement une activité réservée, doit préserver l'intégrité de cet avis professionnel. Il est recommandé d'annexer, si pertinent, le rapport complet de l'ergothérapeute au rapport d'évaluation psychosociale. De même, l'utilisation d'un extrait de rapport doit refléter de manière exhaustive le jugement de l'ergothérapeute sur l'objet de l'évaluation. Ces approches sont préférables à l'utilisation d'un résumé en raison du potentiel d'interprétation associé à cette dernière méthode.

Conclusion

Considérant la portée déterminante des recommandations découlant de l'évaluation psychosociale sur les personnes visées par une mesure de protection juridique, la collaboration interprofessionnelle s'avère une bonne pratique à privilégier.



RÉFÉRENCES

1. *Loi modifiant le Code civil, le Code de procédure civile, la Loi sur le curateur public et diverses dispositions en matière de protection des personnes.*
2. OTSTCFQ (2022). *Guide de pratique. L'évaluation psychosociale d'une personne dans le cadre de la tutelle au majeur, du mandat de protection et de la représentation temporaire*, p. 28.
3. *Ibid.*, p. 33.
4. RLRQ, c. C-26, article 37 o).
5. Ses activités et occupations réfèrent à celles pouvant être réalisées par la personne dans toutes les sphères de sa vie.
6. L'utilisation du terme « occupations » réfère également aux rôles sociaux.
7. Les facteurs personnels incluent notamment l'âge, l'état de santé, l'identité socioculturelle et genrée, les valeurs et les intérêts, les systèmes organiques ainsi que les aptitudes (capacités/incapacités) aux plans sensoriel, moteur, perceptif, cognitif, affectif, comportemental et relationnel.
8. Et les déficiences et incapacités en découlant.
9. Les facteurs environnementaux réfèrent aux environnements physique, social, culturel, économique, organisationnel, politique.
10. Les facteurs liés aux activités réfèrent à leurs composantes, leur complexité, leur familiarité, leur agencement, etc.
11. Le Guide explicatif de la Loi modifiant le *Code des professions* et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines (2021) mentionne (section 3) : « les conclusions s'appuient sur les éléments que le professionnel juge significatifs et porteurs, à la lumière de son champ d'exercice » (p. 6) « les conclusions peuvent influencer la suite des événements, dont celles relatives au processus clinique (ex. vérification de nouvelles hypothèses, détermination d'un plan d'intervention, orientation vers un autre professionnel) » (p. 5).
12. Les fonctions exécutives sont particulièrement importantes dans la mise en œuvre des décisions incluant l'anticipation et l'appréciation des risques ainsi que la capacité de s'ajuster aux circonstances. Elles sont donc grandement contributives des capacités de protection de la personne.
13. Azuelos, E et Giroux, D. (2022) L'évaluation de l'inaptitude, dans Lussier D., Massoud, F. Précis de gériatrie Arcand-Hébert, 4^e édition, EDISEM

Élections de l'automne 2023 – Résultats pour les régions 1 et 2

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT SUR L'ORGANISATION DE L'ORDRE DES ERGOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC ET LES ÉLECTIONS À SON CONSEIL D'ADMINISTRATION, 3 POSTES D'ADMINISTRATEUR(-TRICE)S, DANS LES RÉGIONS 1 ET 2, ÉTAIENT EN ÉLECTION EN 2023.

Région 1 : Bas-Saint-Laurent, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Nord-du-Québec, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Dans cette région, un poste était à pourvoir alors que deux candidatures ont été déposées et acceptées soit celle de Charles Lambert et de Kim-Julie Levasseur-Boulay.

Le vote s'est tenu par vote électronique et le résultat du scrutin est le suivant. Au total, 338 ergothérapeutes étaient habilités à voter à cette élection et 55 (16,27 %) ont exercé leur droit de vote. Kim-Julie Levasseur-Boulay a été élue à la majorité.

Nous remercions Ingrid Ménard, Sébastien Pelletier et Hélène Laberge, les trois ergothérapeutes qui ont agi à titre de témoins lors du dépouillement du vote électronique. Le vote a été encadré par la firme SCYTL et supervisé par la firme Eviden.

Région 2 : Mauricie, Outaouais, Lanaudière, Laurentides

Dans cette région, deux postes étaient à pourvoir alors qu'une candidature a été déposée et acceptée. Élise Matthey-Jacques a donc été élue par acclamation.

Un poste d'administrateur(-trice) demeurait à pourvoir. Des élections complémentaires ont été tenues lors de la séance régulière du conseil d'administration du 8 décembre 2023. Deux candidatures ont été reçues au terme de la période de mise en candidature soit celles de Line Lemelin et de Léa Bisailon.

Lors du vote confidentiel, Line Lemelin a été élue.

Nous tenons à féliciter Kim-Julie Levasseur-Boulay et Line Lemelin et nous leur souhaitons la plus cordiale bienvenue au sein de l'équipe d'administrateurs et d'administratrices de l'Ordre. Nous félicitons également Élise Matthey-Jacques pour sa réélection et son intérêt soutenu pour la gouvernance de l'Ordre, puisqu'elle débute un 4^e mandat comme administratrice.

Nous voulons, par le fait même, remercier madame Annie Bourgeois, administratrice sortante de la région 1 ainsi que madame Julie-Léa Perron Blanchette, administratrice sortante région 2, pour leur dévouement et leur soutien. Et nous tenons à remercier tous les candidats ayant déposé leur candidature.



Résultat du sondage portant sur les programmes PAD-SHQ et PAD-MONTRÉAL

DANS UNE PERSPECTIVE DE CONTRIBUER À LA RECHERCHE DE PISTES D'AMÉLIORATION RELATIVEMENT AUX DÉFIS RENCONTRÉS DANS LE CADRE DES PROGRAMMES D'ADAPTATION DE DOMICILE DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (PAD-SHQ) ET DU SERVICE DE L'HABITATION DE MONTRÉAL (PAD-MONTRÉAL), L'ORDRE RÉALISAIT AU PRINTEMPS DERNIER UN SONDAGE AUPRÈS DES ERGOTHÉRAPEUTES.



Il convient de préciser que le sondage a été réalisé avant les plus récents changements apportés aux programmes, lesquels incluent une augmentation importante du montant maximal de la subvention. L'Ordre salue cette amélioration qui est d'ailleurs ressortie dans le sondage comme étant essentielle. Les résultats du sondage demeurent toutefois d'intérêt puisque de nombreux obstacles et préoccupations demeurent d'actualité. Cet intérêt s'est d'ailleurs confirmé à l'issue d'une

présentation des résultats sommaires aux deux programmes concernés, ce qui nous amènera à approfondir différents aspects avec eux dans les mois prochains. Par ailleurs, l'Ordre a eu l'occasion d'en présenter les faits saillants au Secrétariat des aînés en octobre dernier.

Profil des ergothérapeutes ayant répondu au sondage

Un total de 101 ergothérapeutes répartis dans toutes les régions administratives du Québec (à l'exception de la région du Nord-du-Québec) a répondu au sondage. La majorité exerce en CLSC (79 %). Les activités relatives à l'adaptation domiciliaire sont exercées auprès de clientèles diversifiées sur les plans des déficiences et de l'âge. Les personnes âgées de 65 ans et plus s'avèrent la clientèle la plus fréquente (37 %), suivi par les adultes (33 %), les jeunes de 5 à 17 ans (20 %) et la petite enfance (10 %).

Liste d'attente

La présence d'une liste d'attente en ergothérapie est rapportée par 90 % des ergothérapeutes. Les délais d'attente varient de façon considérable (de 0 à 48 mois), et ce même au sein d'une région. Ainsi, les délais sont plus courts pour les usagers déjà pris en charge par les services de soutien à domicile; les délais de 24 mois et plus ne sont rapportés que par moins de 10 % des ergothérapeutes répartis dans quatre régions. Le niveau de priorisation attribué aux demandes PAD (ordinaire) est généralement bas.

Obstacles à l'efficience

L'efficience des deux programmes est jugée non optimale par la majorité des ergothérapeutes (80 % PAD-SHQ; 84 % PAD-Montréal). Des obstacles communs aux deux programmes ont été relevés, dont les suivants :

- Délais d'attente à divers moments de la démarche (mandataire, ergothérapeute, client, entrepreneur, SHQ) notamment ceux associés à certaines étapes (par exemple : visite conjointe, production des plans et devis, recherche d'entrepreneurs) et ceux associés aux délais de prise en charge ;
- Rareté des entrepreneurs intéressés à ce type de mandat (travaux négociés pour réduire les coûts, démarches impliquant plusieurs parties prenantes et paiements seulement à la fin des travaux) ;
- L'information disponible concernant la démarche et les règles de fonctionnement du financement s'avère insuffisante pour permettre une prise de décision éclairée par le client ;
- Difficultés pour le client à couvrir la portion des coûts qui lui revient (ce qui implique de faire des choix difficiles, nécessitant du temps et un besoin d'accompagnement dans la prise de décision) et ceux relatifs aux exigences de l'entrepreneur (de plus en plus d'entrepreneurs exigeraient un dépôt ou un paiement à mi-travaux aux clients) ;

L'Ordre a eu l'occasion d'en présenter les faits saillants au Secrétariat des aînés en octobre dernier.

Il est rapporté que ces obstacles multifactoriels (auxquels s'ajoutent les refus par les propriétaires) entraînent de nombreux abandons en cours de projet ce qui implique une perte d'efficacité dans l'utilisation des ressources professionnelles.

- Lourdeur administrative (p. ex. : nombreuses étapes et parties prenantes impliquées, exigences documentaires et administratives, règles jugées contraignantes).

Il est rapporté que ces obstacles multifactoriels (auxquels s'ajoutent les refus par les propriétaires) entraînent de nombreux abandons en cours de projet ce qui implique une perte d'efficacité dans l'utilisation des ressources professionnelles. De plus, des enjeux d'équité liés aux moyens financiers du client sont décrits. Une part de ces enjeux est liée au montant de la subvention qui ne couvre qu'une faible proportion du coût des travaux. Une autre part est associée aux exigences des entrepreneurs (dépôt, paiement à mi-travaux). Il en résulte un accès difficile à un soutien limité de ces programmes occasionnant des impacts humains et financiers associés aux besoins non comblés.

Options besoins et travaux autodéterminés (option 2 PAD-SHQ)

Bien que l'implication d'un ergothérapeute ne soit pas exigée pour cette option, il arrive que le client bénéficie d'un accompagnement d'un ergothérapeute, ce qui fut le cas pour 104 clients ayant été accompagnés par 33 ergothérapeutes ayant répondu à cette section du sondage. Les interventions ayant été réalisées sont de diverses natures. Bien que les plus fréquentes soient d'informer, d'accompagner le processus de prise de décision quant au choix de l'option et en cours de démarche, d'évaluer sommairement pour déterminer si les travaux admissibles peuvent répondre aux besoins et de formuler des recommandations, certains réalisent un processus équivalent à celui de l'option 1.

Les principaux avantages perçus par les répondants se résument ainsi :

- Démarche plus simple et plus rapide lorsque l'adaptation nécessaire cadre dans les travaux admissibles de cette option ;
 - En l'absence de mandataire ou lorsque les délais du mandataire sont longs, cette option permet d'avoir accès à une adaptation du domicile avec l'accompagnement d'un ergothérapeute. Toutefois, il est relevé que cette option comporte des risques de préjudice lorsqu'elle est non accompagnée d'un ergothérapeute, notamment :
 - Adaptations non fonctionnelles et non sécuritaires ;
 - Réponse partielle aux besoins (ne tenant pas compte de l'ensemble des facteurs à considérer) ;
 - Solution retenue qui ne répond pas au besoin à long terme (délais de 5 ans avant de pouvoir faire une nouvelle demande) ;
 - Impacts financiers et humains de choix non judicieux (prise de décisions non éclairées).
- Des impacts négatifs sont également perçus relativement aux éléments suivants :
- L'absence du mandataire/inspecteur et de plan pour guider l'entrepreneur diminue l'encadrement des travaux, ce qui peut causer des erreurs et des travaux non conformes, voir non fonctionnels ou non sécuritaires ;
 - Le montant de la subvention est moindre, ce qui a pour effet d'augmenter la portion des coûts qui revient aux usagers, rendant cette option peu accessible aux personnes n'ayant pas les moyens financiers pour assumer ces coûts ;
 - Travaux admissibles restreints qui s'avéreraient peu adaptés à la réalité de la majorité des clients, mais que ces derniers pourraient être tentés de favoriser compte

tenu du biais positif associé aux avantages perçus de cette option (rapidité, simplicité).

Sur la base des caractéristiques ayant été considérées comme contre-indiquées à l'utilisation des options 2 et 3 (aide financière rétroactive), ces options pourraient convenir et répondre à certains besoins chez une clientèle dont la condition est non évolutive, ayant une bonne compréhension de son handicap, de son fonctionnement et du programme, dont l'environnement ne comporte pas de défis particuliers et ayant des ressources personnelles et financières pour mener à bien un tel projet. Il est rapporté que cela s'avérerait plutôt rare. Par ailleurs, advenant des choix non judicieux, il serait alors difficile de corriger la situation.

Les opinions sont partagées concernant l'approche à privilégier pour

l'option 2. Certains préconisent que cette option soit retirée, considérant, d'une part, les risques de préjudices et, d'autre part, le peu d'impact positif sur la liste d'attente. Il est soulevé que l'investissement de temps pour répondre aux questions et mitiger les risques de préjudices peut venir en tension avec l'équité à maintenir envers les autres clients (prise en charge ou en attente). De plus, il est rapporté que comme l'issue s'avérerait souvent être une réinscription à l'option 1, le temps ainsi investi constitue une perte d'efficacité de ressources professionnelles. D'autres suggèrent l'utilisation d'une option sans mandataire (en l'absence de défis architecturaux), mais avec l'accompagnement de l'ergothérapeute, considérant que d'une part les risques de préjudices sont alors limités et, d'autre part, que la démarche est allégée.

Pistes d'amélioration

Outre l'augmentation des montants de subvention (ce qui fait partie des améliorations aux programmes survenues après le sondage), les ergothérapeutes ont proposé de nombreuses pistes d'amélioration, dont les suivantes :

- Augmenter les ressources (ergothérapeute, mandataire, soutien de la SHQ) et prévenir les bris de services (p. ex. entente de prêt de services entre les MRC) ;
- Assouplir les règles afin de permettre des choix fondés sur la situation du client et sur le jugement professionnel de l'ergothérapeute (p. ex. : éliminer la répartition des budgets par pièces, la contrainte de la solution à moindre coût, les arbres décisionnels, les critères limitant les travaux admissibles) ;
- Simplifier le processus (retirer les démarches à non-valeur ajoutée) et réduire la lourdeur administrative, dont les exigences documentaires pour l'ensemble des parties prenantes, incluant le client (p. ex. : demander une seule soumission, simplifier les formulaires, soutenir le client avec les plans du projet personnel, recommandations de l'ergothérapeute en fonction des besoins ciblés avec le client) ;
- Soutenir une prise de décision éclairée du client en lui fournissant une information claire et complète sur le programme et en lui fournissant l'accompagnement pour le choix de l'option et pour l'inscription (p. ex. : processus de préqualification et orientation, personne-ressource accessible) ;
- Favoriser la communication entre les parties prenantes (p. ex. : utilisation d'une plateforme WEB pour la communication, le partage d'informations, la recherche d'entrepreneurs) ;



- Ajouter des mesures incitatives aux entrepreneurs et revoir la méthode de paiement (p. ex. soutien à l'achat des matériaux), faciliter le processus de soumission en donnant des ressources et du soutien au client pour la recherche d'entrepreneurs (p. ex. : liste de prix réaliste, plateforme de soumission en ligne) ;
- Éviter les disparités importantes entre les deux programmes ;
- Offrir davantage de formation aux ergothérapeutes concernant les programmes PAD (incluant les options autodéterminées) ;
- Favoriser le partage de ressources et d'idées de solutions d'adaptation à moindre coût.

En conclusion, nous tenons à remercier les ergothérapeutes ayant contribué à la compréhension des défis rencontrés tout en proposant de nombreuses pistes d'amélioration. L'Ordre s'y appuie pour aborder avec les parties prenantes, les défis et préoccupations qui persistent notamment concernant l'efficacité, la sécurité, l'accès aux ressources professionnelles et financières.



Nouvelle date pour le webinaire de l'OEQ – 9 mai 2024

L'ORDRE DES ERGOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC (OEQ) A LE PLAISIR DE VOUS CONVIER À UNE NOUVELLE SÉANCE POUR UN WEBINAIRE EXCLUSIF D'UNE HEURE EN COMPAGNIE DE LA DIRECTRICE DU DÉVELOPPEMENT DE LA QUALITÉ DE L'EXERCICE (DDQE) ET DE LA PRÉSIDENTE DE L'ORDRE DES ERGOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC.

Après la tenue en mode virtuel le 5 octobre dernier du premier événement de ce genre, voici une seconde occasion de participer à une rencontre informative avec Marie-France Jobin (DDQE) et Alexandre Nadeau, président de l'OEQ. C'est une circonstance opportune idéale pour poser vos questions, discuter des enjeux actuels de la profession avec les différents travaux et priorités de l'Ordre, interagir avec d'autres ergothérapeutes de la province et partager des idées.

Date : 9 mai 2024

Heure : 12 h à 13 h

Au cours de ce webinaire, le président de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec abordera, entre autres, les sujets suivants :

1. Les défis et opportunités pour le système professionnel et la pratique de l'ergothérapie au Québec ;
2. Les initiatives en cours pour renforcer la reconnaissance de la profession ;
3. Les projets à venir pour l'Ordre des ergothérapeutes du Québec ;
4. La tenue de dossier de la profession.

Pour participer à cet événement virtuel, veuillez remplir le [formulaire d'inscription en ligne](#) avant 12 h, le 3 mai 2024.

Une fois inscrit(e), vous recevrez un

courriel de confirmation dans la semaine du 6 mai 2024 contenant les détails de connexion pour rejoindre le webinaire.

Nous vous encourageons à préparer vos questions et à les soumettre lors de l'inscription dans la section destinée à ce sujet. L'Ordre des ergothérapeutes du Québec se fera un plaisir de répondre à un maximum de questions et d'échanger avec vous. Ne manquez pas cette occasion de vous informer, d'interagir et de participer activement à la protection du public et à l'avenir de la profession d'ergothérapeute au Québec. Nous espérons vous compter parmi les participant(e)s à cette deuxième édition du webinaire qui sera fort enrichissant pour la profession.



Cotisation annuelle 2024-2025

LE PRÉSENT ARTICLE VISE À PRÉSENTER TOUT D'ABORD LA DÉCISION PRISE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION LE 8 DÉCEMBRE 2023 CONCERNANT LE MONTANT DE LA COTISATION 2024-2025 ET, ENSUITE, LES PRINCIPALES INFORMATIONS ENTOURANT L'INSCRIPTION AU TABLEAU DE L'ORDRE POUR CETTE PÉRIODE.

Montant de la cotisation 2024-2025

Depuis 2018, le *Code des professions* prévoit que le montant de la cotisation est déterminé par le conseil d'administration (CA) après avoir consulté ses membres à deux reprises: 1) avant la tenue de l'assemblée générale annuelle (AGA) et 2) lors de l'AGA après avoir présenté les résultats de la première consultation.

Lors de la consultation sur la cotisation, 207 commentaires ont été reçus concernant le montant de la cotisation (mais également sur différents sujets): 128 avant l'AGA

et 9 pendant l'AGA. À la séance du 8 décembre 2023, les membres du conseil d'administration ont pris en considération les commentaires qui ont été transmis par les membres afin de déterminer le montant définitif de la cotisation 2024-2025.

Après avoir considéré les commentaires des deux consultations, et la situation financière présentée aux membres lors de l'AGA du 23 octobre 2023, le CA a décidé à l'unanimité d'augmenter la cotisation de 5,9 % soit de 40,00 \$ pour l'exercice 2024-2025 et de valoriser le maintien du rabais de 50 % de la cotisation pour la catégorie de l'apport à la famille. Le tableau ci-dessous indique le montant de la cotisation pour chacune des classes de membres.

CLASSE DE COTISATION	TYPE D'AMÉNAGEMENT	MONTANT DE LA COTISATION 2023-2024	
Ordinaire	Aucun Apport à la famille Aux études 1 ^{re} inscription au Tableau	Ordinaire	722,00 \$
		50 % du montant régulier	361,00 \$
		80 % du montant	577,60 \$
		Prorata en mois du montant régulier	
Hors Québec	s. o.	50 % du montant régulier	361,00 \$
Retraité	s. o.	20 % du montant régulier	144,40 \$



Inscription au Tableau de l'Ordre

AU MOMENT D'ÉCRIRE CES LIGNES, IL ÉTAIT PRÉVU QUE LA PÉRIODE D'INSCRIPTION AU TABLEAU DE L'ORDRE 2024-2025 DÉBUTE AU DÉBUT DU MOIS DE FÉVRIER. AU MOMENT OÙ VOUS LES LIREZ, VOUS AUREZ REÇU, DÉJÀ DEPUIS QUELQUES JOURS, UN COURRIEL PRÉCISANT TOUTE L'INFORMATION SUR L'OUVERTURE DE CETTE PÉRIODE.

L'inscription au Tableau se fait en ligne en accédant à la section [Espace membre](#) du site Web de l'Ordre. **LA DATE LIMITE POUR EFFECTUER ET PAYER VOTRE INSCRIPTION SERA LE 15 MARS 2024.**

Il est important de vérifier les informations professionnelles de tous vos lieux d'exercice, ce qui veut dire les fonctions occupées, la clientèle suivie, les services offerts, etc.

Pour être assuré d'être inscrit au Tableau le 1^{er} avril 2024 et de pouvoir poursuivre sans interruption l'exercice de la profession en utilisant le titre d'ergothérapeute et en exerçant les activités professionnelles réservées, il faudra que :

- Le formulaire d'inscription en ligne soit dûment rempli et transmis à l'Ordre **avant le 15 mars 2024** ;
- Le paiement de la cotisation parvienne à l'Ordre **au plus tard le 15 mars 2024**. Si votre paiement est effectué par chèque, celui-ci devra être encaissable par l'Ordre **au plus tard le 15 mars 2024**. Assurez-vous d'avoir rempli et transmis votre formulaire en

ligne avant de transmettre tout paiement à l'Ordre.

Par ailleurs, prenez note que la cotisation pourra être payée avec l'une des options suivantes :

- Paiement à l'aide d'un (1) chèque ;
- Paiement par virement bancaire (prenez note que le virement INTERAC n'est pas accepté) ;
- Paiement par carte de crédit.

Mise à jour de vos renseignements professionnels et personnels

Afin de simplifier le processus d'inscription et d'en permettre un traitement plus rapide, nous vous demandons de vérifier dès maintenant vos

renseignements professionnels et personnels et de les mettre à jour au besoin.

Nous vous rappelons que vous devez aviser l'Ordre dans les 30 jours suivants de toute(s) modification(s) apportée(s) à votre lieu d'exercice (p. ex. : fermeture de votre lieu de pratique à la suite d'une absence de plus de 30 jours ; reprise du travail à la suite d'une absence prolongée). Il est important de vérifier les informations professionnelles de **tous vos lieux d'exercice**, ce qui veut dire les fonctions occupées, la clientèle suivie, les services offerts, etc. Le tout peut se faire sur l'[Espace Membre](#).



RÈGLEMENT SUR LA FORMATION CONTINUE : ÉTAT D'AVANCEMENT

Depuis le printemps dernier, l'Ordre travaille activement à élaborer un projet de règlement visant à encadrer la formation continue, suivant l'exemple de plusieurs autres ordres professionnels. Un sondage mené auprès de nos membres a permis de définir certains critères du règlement ainsi que le type de formation qu'il devrait englober. Nous sommes ravis d'annoncer que le 8 décembre dernier, le conseil d'administration a effectué une adoption de principe du projet de règlement. La prochaine étape consistera à

soumettre le projet de règlement à l'Office des professions, qui en effectuera l'analyse et pourra proposer d'éventuelles modifications. À la suite de ces ajustements, et avant l'adoption officielle du règlement par le conseil d'administration, une nouvelle consultation auprès des membres sera organisée. Nous vous tiendrons informés des développements à venir en temps opportun ainsi que des changements sur la reddition de compte attendue des membres. <



RETOUR SUR L'AGA

Le 23 octobre dernier, l'Ordre a tenu sa 49^e assemblée générale annuelle (AGA). Pour la quatrième année consécutive, l'AGA a eu lieu de manière virtuelle, formule qui offre une plus grande accessibilité aux membres de l'Ordre. Une telle façon de faire a permis à 205 membres d'assister à l'AGA 2022-2023.

Malgré une augmentation du taux de participation, celui-ci demeure limité à seulement 3 % des membres

de l'Ordre. Afin de fournir une vue d'ensemble des décisions prises lors de l'AGA 2022-2023 à l'ensemble des membres, l'Ordre a élaboré le résumé que vous trouverez ci-dessous.

<https://www.oeq.org/a-propos-de-l-ordre/l-organisation/assemblee-generale-annuelle.html> <



ÉLECTIONS AUX DIVERS COMITÉS DE L'ORDRE

Lors du Conseil d'administration du 8 décembre 2023, la secrétaire générale, madame Nicole Charpentier, a informé les membres du CA de la procédure pour les élections aux postes de vice-présidence, de trésorerie et des différents comités du CA. Le conseil d'administration a élu ses membres comme attendu à ses postes d'officiers et ses différents comités. Élise Jobin a été réélue comme vice-présidente de l'Ordre et présidente du comité des ressources humaines, Marie-Ève Lacroix a été réélue comme trésorière, donc présidente du comité d'audit et Isabelle Roberge a été élu comme membre du comité d'orientation sur les colloques annuels de l'Ordre.

Voici un tableau des différentes élections des comités :

COMITÉ	MEMBRES ÉLUS (ES)	MEMBRE NOMMÉ(E)
Comité exécutif	Élise Jobin Marie-Ève Lacroix Éric Gagnon	Sylvie Beauchamp
Comité d'audit	Marie-Ève Lacroix Nathalie Barbeau	Renaud Gilbert
Comité des ressources humaines	Élise Jobin Marie-Ève Lacroix	Patrick Meunier
Comité d'orientation sur les colloques annuels	Isabelle Roberge	

Exercice en société – Déclaration annuelle 2024-2025

LES ERGOTHÉRAPEUTES QUI ONT ÉTÉ AUTORISÉS PAR L'ORDRE À EXERCER LEUR PROFESSION AU SEIN D'UNE SOCIÉTÉ PAR ACTIONS (SPA) OU D'UNE SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF À RESPONSABILITÉ LIMITÉE (SENCRL), EN APPLICATION DU [RÈGLEMENT SUR L'EXERCICE DE LA PROFESSION D'ERGOTHÉRAPEUTE EN SOCIÉTÉ](#), ONT JUSQU'AU **31 MARS 2024** POUR TRANSMETTRE À L'ORDRE LEUR **DÉCLARATION ANNUELLE 2024-2025** DÛMENT COMPLÉTÉE, ACCOMPAGNÉE DES FRAIS REQUIS.

Déclaration annuelle
L'Ordre a mis à votre disposition deux formulaires de Déclaration annuelle, à savoir un formulaire abrégé « **sans modification** » à remplir lorsque les informations fournies sur votre dernière déclaration sont toujours exactes et à jour, et un formulaire régulier « **avec modifications** » à remplir dans les autres cas. Vous pouvez accéder à ces formulaires sur le site Web de l'Ordre (www.oeq.org), sous l'onglet « Ergothérapeutes / Ma pratique / Exercice dans le secteur privé ».

Paiement des frais

Votre Déclaration annuelle doit être accompagnée du paiement des frais. Ce paiement peut être effectué :

- par **chèque** (75 \$ + taxes, libellé à l'ordre de *Ordre des ergothérapeutes du Québec*) – merci d'indiquer votre **numéro de membre** au bas de votre chèque ;
- par **virement/paiement bancaire** (à ne pas confondre avec un virement *Interac*) à l'ordre de *Ordre des ergothérapeutes du Québec* – merci d'indiquer votre **numéro de membre SANS tiret** comme numéro de référence.

Afin de faciliter le traitement de votre dossier dans le contexte actuel, l'Ordre vous invite fortement à effectuer votre paiement par **virement/paiement bancaire**, lorsque possible.

Transmission de la déclaration et du paiement à l'Ordre

Le mode de transmission dépendra du mode de paiement choisi, tel qu'il appert du tableau ci-dessous :

MODE DE PAIEMENT CHOISI	MODE DE TRANSMISSION DES DOCUMENTS
Chèque (inscrire votre numéro de membre au bas du chèque)	Transmettre par la poste : <ul style="list-style-type: none">• votre formulaire de Déclaration annuelle ; et• votre chèque à : Ordre des ergothérapeutes du Québec a/s de M^e Caroline Fortier 2021 avenue Union, bureau 920 Montréal (Québec) H3A 2S9
Virement/paiement bancaire (à privilégier) (inscrire votre numéro de membre SANS tiret comme numéro de référence)	Transmettre par courriel à fortierc@oeq.org : <ul style="list-style-type: none">• votre formulaire de Déclaration annuelle ; et• la date à laquelle le virement/paiement bancaire a été effectué.

Nous vous rappelons que, **pour conserver votre droit d'exercer votre profession au sein de votre société**, vous devez avoir transmis à l'Ordre votre Déclaration annuelle 2023-2024 et votre paiement d'ici au plus tard le **31 mars 2024**.

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec M^e Caroline Fortier à fortierc@oeq.org.



Vous exercez votre profession au sein d'une société par actions (SPA) ou d'une société en nom collectif à responsabilité limitée (SENCRL), mais n'avez pas obtenu l'autorisation de l'Ordre pour ce faire ?

Sachez que les ergothérapeutes qui exercent leur profession à titre d'**actionnaire** ou d'**associé** d'une SPA ou d'une SENCRL doivent obtenir l'autorisation de l'Ordre pour ce faire. Pour de plus amples détails à ce sujet et pour accéder au formulaire de Déclaration initiale, veuillez [consulter la page du site web de l'Ordre sur l'exercice dans le secteur privé](#).

Modernisation du système professionnel

DEVANT LE CONSTAT QUE LE SYSTÈME PROFESSIONNEL QUÉBÉCOIS NE RÉPOND PLUS AUX BESOINS ACTUELS, M^{ME} SONIA LABEL, MINISTRE RESPONSABLE DE L'ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE, PRÉSIDENTE DU CONSEIL DU TRÉSOR ET MINISTRE CHARGÉE DE L'APPLICATION DU *CODE DES PROFESSIONS* ET DES LOIS CONSTITUANT LES ORDRES PROFESSIONNELS, A ANNONCÉ, LE 26 MAI DERNIER, QU'ELLE LANÇAIT UN VASTE CHANTIER POUR L'ALLÉGER, LE MODERNISER ET PERMETTRE L'ÉLARGISSEMENT DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES.

« Les objectifs sont clairs : conférer les pouvoirs nécessaires à l'Office des professions pour qu'il puisse assurer pleinement son rôle de protecteur de la confiance du public, tout en offrant aux ordres une plus grande souplesse réglementaire », explique M^{me} LeBel. Selon la ministre, plus de 50 ans après sa création, le système professionnel est mûr pour être revu en profondeur. « **Si l'on veut que les ordres remplissent leur mission principale, il faut rendre le système plus agile et plus moderne** », précise-t-elle. « Oui, c'est un chantier imposant, mais c'est incontournable qu'on s'y attaque. »

M^{me} LeBel souligne de plus « qu'il ne faut pas oublier que **les ordres sont là pour protéger le public, ils ne constituent pas des associations qui se vouent à la défense de leurs membres ou défendent leurs intérêts économiques**. La confiance doit être renforcée entre la population et les différents ordres, car leur crédibilité s'appuie beaucoup sur la perception qu'en a le public ».

En collaboration avec l'Office des professions du Québec et avec l'aide du Conseil interprofessionnel du Québec, la ministre prévoit que le chantier de modernisation se déploiera en trois volets distincts, qui pourront toutefois se dérouler en parallèle, à savoir :

- **Volet 1 – L'allègement réglementaire** : Permettre aux ordres professionnels d'adopter certains règlements dans le respect des lignes directrices de l'Office des professions, sans toutefois devoir obtenir son approbation. Les pouvoirs de l'Office, notamment



en matière d'enquête ou d'inspection à l'égard d'un ordre, seront également précisés.

- **Volet 2 – Modernisation du Code des professions** : Réviser plusieurs paramètres d'encadrement des ordres, tels la gouvernance, l'admission et le système disciplinaire (l'encadrement des syndicats professionnels sera notamment abordé).
- **Volet 3 – Élargissement des professions** : Dans une perspective d'agilité, pour réussir à déployer le Plan Santé, permettre, par exemple, à certains professionnels d'offrir davantage de services à la population.

M^{me} Lebel a annoncé que **les ordres seront également consultés** et appelés à contribuer par leurs idées et leurs connaissances du système professionnel. Une première vague de consultation, à laquelle l'Ordre des ergothérapeutes du Québec a participé, a d'ailleurs eu lieu à l'automne 2023. Cette consultation portait sur les thématiques suivantes : la protection du public, l'allègement réglementaire, les pouvoirs de l'Office des professions du Québec ainsi que les fondements et structure du système professionnel.

L'Ordre entend participer activement à toutes les étapes de cet important chantier et soyez assurés que nous vous tiendrons informés de l'évolution des travaux à cet égard.

Les impacts de l'élargissement des professions pour les ergothérapeutes

Le volet 3 de la modernisation du système professionnel porte sur l'élargissement des professions afin de déployer le Plan Santé. Pour les ergothérapeutes, cela signifie :

- **Reconnaître le diagnostic et l'évaluation** de l'ergothérapeute en vue d'avoir accès à une couverture de soins, services, indemnités (CNESST, SAAQ, RAMQ) ;
- Autoriser les ergothérapeutes à **prescrire des examens** (santé physique) ;
- Autoriser les ergothérapeutes à **prescrire des aides techniques** pour soutenir l'autonomie sans prescription médicale ;
- Autoriser les ergothérapeutes à **prescrire des examens en lien avec la dysphagie**.

Les travaux en vue de l'élargissement des professions ont débuté en mai 2023 et devraient se conclure en décembre 2025.

32



REMISE DES PRIX OEQ UQTR ET UdeM

Le 13 décembre dernier, M. Nadeau s'est rendu à Trois-Rivières pour participer au colloque des étudiants diplômés en ergothérapie et remettre le prix à l'étudiant ayant le plus brillé lors de ses stages cliniques à M^{me} Camille Gagnon.

Par ailleurs, lors de la cérémonie marquant la conclusion de la formation universitaire des futurs professionnels, qui s'est déroulée le 14 décembre à l'Université de Montréal, le président de l'Ordre, Alexandre Nadeau, a attribué la bourse de recherche du projet de doctorat 2022 à la Professeure Julie Masse, erg. Dans le même contexte, le président a également décerné le prix étudiant à Clara Têtu de l'Université de Montréal.

Félicitations aux trois lauréates! <



Camille Gagnon



Julie Masse



Clara Têtu



NOUVELLES RECRUES À L'OEQ

L'équipe de l'OEQ connaît actuellement d'importants changements. En effet, au cours de la dernière année, quatre nouveaux membres ont rejoint nos rangs. Kamelia Belhouchet a rejoint en tant qu'adjointe administrative – réception, Katia Schaeidt occupe désormais le poste d'adjointe à la présidence, et Kevin Mercier a pris le rôle d'adjoint administratif au Tableau de l'Ordre, à la suite du récent départ de madame Marie Pauillac. Nous tenons également à saluer l'arrivée de Catherine Labrecque en tant que coordonnatrice administrative. Nous leur souhaitons chaleureusement la bienvenue au sein de la grande équipe de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec.



Kevin Mercier, Katia Schaeidt, Catherine Labrecque, Kamélia Belhouchet



TOURNÉE OEQ – UN PREMIER BILAN

L'Ordre des ergothérapeutes du Québec a amorcé cet automne, une série de rencontres avec les ergothérapeutes de la région administrative 3 (Montréal, Laval et Montérégie). Les rencontres se sont déroulées en présentiel pour certains ergothérapeutes et en visioconférence pour d'autres. Les ergothérapeutes furent nombreux à se prévaloir de ce moment privilégié pour discuter avec la direction de l'OEQ. Les rencontres permettent aux ergothérapeutes d'en apprendre plus sur les travaux menés par l'Ordre et

de discuter de certains enjeux propres à leur secteur comme la tenue de dossier, l'organisation du travail, les listes d'attentes, la collaboration interdisciplinaire, la trajectoire de soins, l'élargissement des pratiques, etc. Au total, 227 ergothérapeutes de la région 3 ont participé aux rencontres. L'OEQ prévoit poursuivre sa tournée au printemps prochain dans les autres régions électorales 1, 2 et 4 du Québec. Soyez aux aguets des dates à venir! <

Des questions concernant la tenue des dossiers?

Visitez le **Guide de la tenue des dossiers**
dans la section Publications
du site Web de l'Ordre.

[www.oeq.org/publications/documents-professionnels/
la-tenue-des-dossiers-en-ergotherapie/](http://www.oeq.org/publications/documents-professionnels/la-tenue-des-dossiers-en-ergotherapie/)

Bonnes pratiques, questions fréquentes,
explications, liens utiles...

Un outil à consulter fréquemment!



Ordre
des ergothérapeutes
du Québec

Le défi de la tenue de dossiers en ergothérapie dans une équipe de suivi dans la communauté en santé mentale

CET ARTICLE FAIT SUITE À CELUI INTITULÉ « ERGOTHÉRAPEUTE DANS UNE ÉQUIPE DE SUIVI DANS LA COMMUNAUTÉ EN SANTÉ MENTALE: UN DÉFI! » PARU À L'AUTOMNE 2022, OÙ IL EST QUESTION DE LA DISTINCTION ENTRE LE RÔLE D'ERGOTHÉRAPEUTE ET CELUI D'INTERVENANT PIVOT. DANS CET ARTICLE, IL SERA QUESTION DE LA TENUE DE DOSSIERS (TDD), ACTIVITÉ COMPLEXE QUI EXIGE DES HABILITÉS CLINIQUES, RÉFLEXIVES, DE SYNTHÈSE ET DE RÉDACTION ET QUI S'INSCRIT SOUVENT DANS UN CONTEXTE DE LIMITE DE TEMPS SOIT UN RÉEL DÉFI!

Ingrid Ménard, erg. Elle a travaillé comme Chef des services ambulatoires et de suivi dans la communauté du CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal et pendant de nombreuses années comme intervenante dans une équipe de soutien d'intensité variable.

Julie Rousseau, erg. Elle a travaillé comme ergothérapeute et coordonnatrice clinique dans des équipes SI (suivi intensif dans le milieu), SIV (soutien d'intensité variable) et PEP (premier épisode psychotique) au CIUSSS du Saguenay Lac St-Jean et CISSS de l'Outaouais pendant de nombreuses années.

Remerciements à M. **Martin Lagacé**, erg., pour ses commentaires et sa contribution à l'article.

M. Lagacé a travaillé comme ergothérapeute et coordonnateur professionnel, équipes SIV-SBNI (CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal)

Les ergothérapeutes dans les équipes de suivi dans la communauté ont plusieurs questions en lien avec la TDD. En fait, lorsque l'ergothérapeute joue strictement un rôle d'intervenant pivot, il est faux de croire que tous les documents rédigés dans le cadre de sa pratique doivent être en lien avec la profession, c'est-à-dire faire ressortir la spécificité de l'ergothérapie, et respecter toutes les normes de TDD de la compétence 2.2.1 « effectuer la tenue de dossiers professionnels » figurant au référentiel de compétences lié à

l'exercice de la profession d'ergothérapeute au Québec (OÉQ, 2013). Étant membre à part entière d'une équipe de suivi dans la communauté, l'ergothérapeute est amené à intervenir dans une multitude de rôles c'est-à-dire, qu'il/elle peut parfois agir comme ergothérapeute et à d'autres moments agir comme un intervenant de l'équipe, en effectuant des tâches qui sont interchangeables d'un intervenant à un autre, peu importe sa profession. Dans ce dernier cas, l'ergothérapeute se voit attribuer des tâches de travail qui ne relèvent pas spécifiquement de sa profession. Dans un article paru en 2014 dans « Ergothérapie Express », le comité d'inspection professionnelle (CIP) rapporte

Ainsi, les dossiers suivis par l'ergothérapeute à titre de pivot n'exigent pas qu'une évaluation ergothérapique soit réalisée.

L'ergothérapeute doit donc se questionner sur la cible de son évaluation afin de cibler les habitudes de vie (HDV), les facteurs personnels (FP) et les facteurs environnementaux (FE) à prendre en compte lors de son évaluation, afin de ne pas évaluer ce qui n'est pas pertinent au mandat.

qu'il y a parfois présence de confusion chez les ergothérapeutes entre leurs différents rôles, ce qui est particulièrement vrai dans les équipes de suivi dans la communauté. Cette confusion des rôles peut entraîner des conséquences comme la réalisation incomplète d'un processus d'intervention en ergothérapie ou une TDD laissant croire qu'il/elle agit à titre d'ergothérapeute alors que les services offerts ne relèvent pas de l'ergothérapie.

Prenons un exemple : vous travaillez dans une équipe de premier épisode psychotique (PEP) ou une équipe de suivi intensif dans le milieu (SIM) et, en tant qu'intervenant pivot ou en tant que chef d'équipe, vous faite l'évaluation initiale conjointement avec le psychiatre de l'équipe afin de procéder à la première collecte de données dans le but d'évaluer si le client satisfait aux critères de suivi de votre équipe. Dans cette situation, il est important de préciser dans votre TDD que vous intervenez à titre d'intervenant pivot ou en tant que chef d'équipe afin d'évaluer si la personne répond aux critères d'admissibilité dans votre service et non à titre d'ergothérapeute. Par conséquent, votre TDD ne sera pas spécifique au

champ de pratique de l'ergothérapie. Cependant, si le client est accepté pour un suivi par l'équipe et que lors de la collecte de données initiale, le client est affecté à l'ergothérapeute en raison de difficultés relevant de son fonctionnement dans ses occupations, vous serez à ce moment appelé à agir à titre d'ergothérapeute dans ce même dossier. Dans cette situation, vous devrez procéder à une évaluation spécifique en ergothérapie ainsi qu'à une analyse ergothérapique des résultats de l'évaluation à partir de laquelle le plan d'intervention en ergothérapie sera élaboré. Dans ce cas particulier, vous n'auriez pas à répéter les informations déjà mentionnées dans le rapport initial, mais seulement y faire référence.

La base : savoir à quel titre l'intervention sera réalisée

Il est essentiel pour l'ergothérapeute de bien savoir à quel titre il/elle agit lors de ses interventions afin de bien planifier et mener le processus clinique qui en découle. Lorsqu'un ergothérapeute d'une équipe de suivi dans la communauté agit dans son champ de pratique, il/elle doit respecter les normes indiquées au référentiel de compétences

lié à l'exercice de la profession d'ergothérapeute au Québec, notamment, quant au processus d'intervention en ergothérapie et à la TDD qui en découle.



Pour ce faire, l'ergothérapeute peut se demander si l'intervention qui lui a été assignée pourrait être réalisée par n'importe quel autre membre de l'équipe ou si l'intervention est spécifique à son champ d'exercice. **Que l'ergothérapeute travaille seul (SIV) ou en équipe interdisciplinaire (PEP et SIM)**, l'ergothérapeute peut à tout moment décider qu'une intervention en ergothérapie est pertinente, même si la référence du départ est une référence spécifique à un service et non spécifique à l'ergothérapie. Dans ce cas, l'ergothérapeute doit discerner si elle ou il se positionne **dès le départ** dans son rôle d'ergothérapeute ou **à un moment ultérieur** du processus ou **pas du tout**. Dans les équipes où l'ergothérapeute est intervenant pivot et travaille seul, particulièrement en contexte de soutien d'intensité variable (SIV), il incombe à l'ergothérapeute, selon le motif de la demande de service, de décider si elle ou il agira comme intervenant pivot ou en qualité d'ergothérapeute dans chacun de ses dossiers. Le cas échéant, il/elle pourrait également choisir de jouer simultanément les deux rôles pendant une période ; dans cette

éventualité, **la TDD devra alors refléter les deux rôles distincts**. Pour ce faire, l'ergothérapeute peut se demander si la référence qu'il/elle a reçue peut être recadrée dans le champ de pratique de l'ergothérapie. En effet, d'une part, la nature des programmes de suivi met l'accent sur la réadaptation dans la communauté ; d'autre part, certaines demandes de services reçues peuvent facilement être recadrées dans le champ de pratique de l'ergothérapie dès le début des interventions, particulièrement lorsque des enjeux occupationnels sont présents. Ainsi, les dossiers suivis par l'ergothérapeute à titre de pivot n'exigent pas qu'une évaluation ergothérapique soit réalisée. Toutefois, il est important de se rappeler qu'il revient à l'ergothérapeute, selon son jugement clinique, de faire la part entre ce qui appartient au champ de pratique de l'ergothérapeute ou ce qui se rapporte au mandat plus général d'une équipe de suivi dans la communauté. En effet, si un dossier est orienté vers l'ergothérapeute par l'équipe, il/elle doit juger de la pertinence ou non de procéder à une démarche clinique en ergothérapie [Référentiel 111B].

Accédez sans effort à votre bain

La chaise d'accès au bain
qui s'ajuste facilement à vous

Recommandé par des
ERGOTHÉRAPEUTES



CONÇU ET ASSEMBLÉ
AU QUÉBEC • GARANTI 5 ANS

- S'ajuste à tous les modèles de bain
- Installation simple en quelques heures
- Aucune altération apportée à la salle de bain

SECUR  BAIN®

1-833-936-3755
securobain.com



Ergothérapeutes en action

Cibler son mandat : essentiel à la précision

Lorsque l'ergothérapeute pratique dans son champ d'exercice, il/elle doit bien comprendre le but précis de son intervention afin de bien la cibler et de bien circonscrire son mandat ainsi que la TDD qui en découle. Dans le contexte d'intervention des équipes dans la communauté, une évaluation initiale détaillée est réalisée lors de l'entrée du client dans le programme. De plus, étant donné que pour la majorité des clients, la durée des suivis s'échelonne généralement sur du moyen/long terme, les clients sont bien connus, et le volume d'information sur le client et sa situation de vie au dossier est considérable. C'est pourquoi il est d'autant plus important, lors d'une prise en charge en ergothérapie, de bien circonscrire le motif de la demande de service. Ici, il n'est pas requis de reprendre l'ensemble de la collecte de données déjà connue et présente au dossier dans son rapport d'évaluation initiale en ergothérapie, mais d'y faire référence. Aussi, lorsque l'équipe qui a orienté le patient est celle qui appliquera les interventions recommandées à la suite de l'évaluation en ergothérapie (par exemple : SIM), il est important pour l'ergothérapeute de se demander si une **démarche consultative** (rapport de consultation en ergothérapie avec recommandations d'interventions qui seront appliquées par l'équipe) ou une **démarche évaluative** avec plan d'intervention spécifique à l'ergothérapie (rapport d'évaluation avec un plan d'intervention en ergothérapie appliqué seulement par l'ergothérapeute) est la plus pertinente. L'ergothérapeute doit donc se questionner sur la cible de son évaluation afin de cibler les habitudes de vie (HDV), les facteurs personnels (FP) et les facteurs environnementaux (FE) à prendre en compte lors



de son évaluation, afin de ne pas évaluer ce qui n'est pas pertinent au mandat. Ici, il faut se questionner sur la raison précise d'intervenir en tant qu'ergothérapeute.

Par exemple : une cliente est suivie par votre équipe SIM depuis un an, elle est stable, mais se mobilise peu dans son quotidien. Elle passe beaucoup de temps à la maison et manifeste un désir d'avoir des activités significatives dans son horaire occupationnel. Malgré plusieurs tentatives de l'équipe, la cliente passe la majorité de son temps seule à la maison. Lors de la rencontre d'équipe, on fait une référence verbale à l'ergothérapeute afin qu'elle puisse procéder à une évaluation dans le but d'identifier les FP et les FE qui ont un impact sur la participation et l'engagement occupationnel de la cliente. L'ergothérapeute a déjà rencontré à quelques reprises la cliente en tant qu'intervenant(e) SIM, pour la distribution de médicament ou l'accompagnement à des rendez-vous. Durant la première année de suivi, l'équipe

a travaillé principalement la gestion des symptômes de la maladie. Dans la situation décrite ci-dessus, l'ergothérapeute décide d'entreprendre un processus d'évaluation en ergothérapie. Selon les résultats obtenus à l'évaluation, il/elle pourrait faire des recommandations à l'équipe (rapport de consultation avec recommandations d'interventions à l'équipe) ou rédiger un rapport d'évaluation avec un plan d'intervention en ergothérapie. Il/elle pourrait effectuer un bref épisode de service en ergothérapie dans le cadre de l'épisode de services SIM, si elle ou il juge que les interventions requises sont propres à l'ergothérapie et ne pourraient pas être mises en place par les différents membres de l'équipe (p. ex. : action contre l'inertie, processus de remotivation, etc.). Dans sa TDD l'ergothérapeute devra bien distinguer chacun de ses rôles distincts.

Le tableau suivant résume les différents rôles et responsabilités des ergothérapeutes selon le contexte de pratique :

RÔLE	ÉVALUATION	NATURE DES INTERVENTIONS	RÉGLEMENTATION ENCADRANT LA TDD
Intervenant pivot	Générale, selon les pratiques de l'équipe/ du programme	Générales, non spécifiques à l'ergothérapie, pouvant être effectuées par n'importe quel intervenant	Cadre de références des équipes de suivi dans la communauté
Ergothérapeute – consultation	Évaluation en ergothérapie spécifique en fonction du mandat	Recommandations d'interventions transmises à l'équipe; le rôle de l'ergothérapeute en tant qu'ergothérapeute s'arrête à l'évaluation	Référentiel de compétences – compétence 2.2.1 (OEQ, 2013)
Ergothérapeute – suivi	Évaluation en ergothérapie spécifique en fonction du mandat	Plan d'intervention en ergothérapie, avec objectifs qui sont spécifiques à son champ de pratique	Référentiel de compétences – compétence 2.2.1 (OEQ, 2013)
Rôles d'ergothérapeute et d'intervenant pivot se chevauchant	Évaluation en ergothérapie faisant ressortir les aspects spécifiques à la profession	Le rôle dans lequel l'intervenant agit devra être clair; le chevauchement s'arrête lorsque les objectifs spécifiques à l'ergothérapie OU les objectifs généraux sont réalisés	Référentiel de compétences – 2.2.1 (OEQ, 2013) pour les éléments du suivi inhérent à la pratique en ergothérapie; sinon Cadre de référence des équipes de suivi dans la communauté

Éviter les pièges

- Mélanger les rôles : l'ergothérapeute doit donc se questionner en tout temps si elle ou il agit à titre d'ergothérapeute au moment de son intervention. Dans le doute, l'ergothérapeute se doit de statuer. Certains indices peuvent aider l'ergothérapeute à prendre une décision :
 - Les outils d'évaluation qu'il/elle planifie d'utiliser sont-ils propres à l'ergothérapie ?
 - Est-ce que le but de l'intervention est de comprendre les enjeux occupationnels ?
 - Est-ce qu'une évaluation des habiletés fonctionnelles est pertinente ou aurait une valeur ajoutée ?
- Tout détailler : il est important de sélectionner et d'inscrire seulement les informations pertinentes au mandat.

Explorer toutes les pistes

- Se doter d'une réflexion **systématique**, prendre du recul afin de déterminer à quel titre le processus clinique sera réalisé et quel sera le mandat précis, puis s'assurer de l'écrire ;
- Clarifier son **intention** : sans intention claire, il peut y avoir absence de fil conducteur dans les écrits. Il est essentiel de se questionner sur ce qu'il est important de documenter au dossier selon la demande de service (pertinence et concision des données à recueillir). Selon les motifs de la demande de service, un rapport

d'évaluation exhaustif pourrait être nécessaire ou encore un rapport d'évaluation très bref et précis pourrait également répondre à la demande de services (DDS). Par exemple, si l'équipe a besoin de bien documenter le fonctionnement de la personne afin d'aller chercher une autorisation de soins et une ordonnance d'hébergement, l'ergothérapeute pourrait décider de faire un rapport plus élaboré avec l'intention de démontrer tous les enjeux de sécurité présents dans la situation de la personne. Toutefois, si l'équipe veut identifier les FP et le FE qui font obstacle à une participation dans des activités de loisirs, l'ergothérapeute pourrait faire un rapport beaucoup plus court ;

- Utiliser un modèle qui appuiera le type de processus clinique choisi; le choix du modèle dépend du mandat et peut changer d'un dossier à l'autre :
 - le modèle Personne-Environnement-Occupation (PEO) peut être utile lorsque le processus clinique est court ;
 - le modèle de l'occupation humaine (MOH) peut être utile pour faire ressortir les éléments liés à la volition qui entravent le rendement occupationnel ;
 - le modèle canadien du rendement et de l'engagement occupationnel (MCREO) peut être utile pour détailler les HDV, FE et FP et les liens permettant de comprendre les enjeux conduisant à une démarche de protection ;

- Inscrire des titres afin de clarifier les écrits (p. ex. : « Évaluation en ergothérapie » ; « Note de suivi en ergothérapie » ; « Note de fin d'intervention en ergothérapie ») ; signer à titre d'ergothérapeute lorsque le rôle joué correspond à un processus en ergothérapie et s'assurer de signer « erg., intervenant pivot » lorsque l'ergothérapeute assume cette fonction ;
- Ne pas hésiter à fermer un épisode de services en ergothérapie. Au besoin, en ouvrir un nouveau et en faire plusieurs, si cela est requis.

Pour conclure, rappelons que le comité d'inspection professionnelle (CIP) n'inspecte que le processus d'intervention en ergothérapie et qu'il peut être aidant de conserver cette section du dossier accessible au processus d'inspection lorsque cela est demandé.

Autres ressources :

Article « **Titre professionnel, titre d'emploi et rôle professionnel : les différences** », mis à jour le 1^{er} juin 2010 ;

- Les formations de l'OEQ sur la tenue de dossier
- Tenue de dossiers : habiletés de rédaction – Niveau de base
- Tenue de dossiers : habiletés de rédaction – Niveau avancé



L'ergothérapeute en santé mentale : un rôle à promouvoir

DE PRIME ABORD, LES ERGOTHÉRAPEUTES SONT BIEN POSITIONNÉS À TRAVERS LE SYSTÈME DE SANTÉ POUR DIRE À HAUTE VOIX QUE LES PROCÉDURES DE RÉFÉRENCE EN SANTÉ MENTALE NE SONT GÉNÉRALEMENT PAS OPTIMALES. LES MÉDECINS DE FAMILLE DIRIGENT VERS D'AUTRES INTERVENANTS ENCORE TROP TARDIVEMENT POUR LES PROBLÉMATIQUES DE SANTÉ MENTALE ET D'AUTANT PLUS EN ERGOTHÉRAPIE. LA MÉDICATION EST SOUVENT PRESCRITE COMME PREMIER RECOURS SANS QU'UNE THÉRAPIE SOIT RECOMMANDÉE, NOUS EN SOMMES TÉMOINS.

Alexia Alaux, erg. [18-286], **Soëla Bandalj**, erg. [18-283] et **Danielle Boivin**, erg. [04-024]
Droit de publication et collaboration avec ERG-go ! Revue des Ergothérapeutes du Québec.
ERG-go ! est diffusée sur les réseaux sociaux Facebook et LinkedIn.

En janvier 2022, il y avait environ 20 000 personnes au Québec sur les listes d'attente du réseau public en santé mentale selon les chiffres relevés par le gouvernement. Selon d'autres informations récentes transmises dans l'actualité, ce nombre aurait peu bougé malgré les investissements monétaires et modifications de procédures dans certains établissements de santé.

De prime abord, les ergothérapeutes sont bien positionnés à travers le système de santé pour dire à haute voix que les

procédures de référence en santé mentale ne sont généralement pas optimales. Les médecins de famille dirigent vers d'autres intervenants encore trop tardivement pour les problématiques de santé mentale et d'autant plus en ergothérapie. La médication est souvent prescrite comme premier recours sans qu'une thérapie soit recommandée, nous en sommes témoins. Or tous les professionnels pratiquant en santé mentale savent bien que, trop souvent, les problématiques prendront de l'ampleur avec les années si elles ne sont pas adressées dès le départ pour améliorer le fonctionnement de la personne. Ceci engendre ainsi un cercle vicieux

et les patients sont alors référés lorsqu'une certaine chronicité des symptômes s'est installée. Dès lors, nous constatons que nous sommes encore malheureusement loin de la prévention ! Par ailleurs, si nous sommes conscientes que certains patients ne peuvent se permettre de payer pour des services dans le privé, nous constatons également qu'un certain nombre d'entre eux ne savent même pas que cette option est possible ou ne sont pas au courant que certaines de leurs assurances remboursent parfois plusieurs séances en ergothérapie. Une demande peut même être faite à la compagnie d'assurance pour ajouter des séances en ergothérapie dans la couverture de base. En prenant davantage le temps de diriger une personne vers l'ergothérapie au privé, il y aurait une diminution de la liste d'attente au public et certains cas urgents pourraient alors être vus plus rapidement.

Le gouvernement rapporte vouloir mettre de l'avant le plan d'action interministériel en santé mentale et le travail en interprofessionnalité. Le ministre délégué à la santé et aux



services sociaux, Lionel Carmant, précise que les listes d'attente en psychologie sont extrêmement longues ; une approche pour promouvoir et renforcer l'interprofessionnalité, soit faire intervenir différents professionnels, notamment les ergothérapeutes, pour que chacun puisse avoir accès au bon professionnel au bon moment, semble nécessaire [conférence de presse,

janvier 2022]. Lionel Carmant attire ainsi l'attention sur cette tendance à référer vers un psychologue ou un psychiatre « alors que des fois c'est plus un ergothérapeute ou un psychoéducateur qui peut nous venir en aide » ; « Il est alors important d'avoir des portes d'entrée claires afin de diriger le patient vers le bon intervenant et plus rapidement » affirme le ministre.

De plus, si recevoir des services d'ergothérapie en première ligne apporte de réels bénéfices et représente une plus-value bien démontrée, il demeure une inégalité d'accès importante dans les régions pour recevoir de tels services complémentaires et de qualité. Par exemple, la vision des Groupes de Médecine de Famille (GMF) est de promouvoir l'accès facilité à des soins de santé et de services sociaux (Gouvernement du Québec, 2023). Cependant, seulement 2,9 % de GMF ont la chance d'avoir un ergothérapeute dans leurs services (Ordre des ergothérapeutes du Québec, 2023). Ces chiffres sont marquants et illustrent ainsi cette inégalité d'accès de services en santé mentale au sein de la société

Alexia Alaux est diplômée de la maîtrise en ergothérapie de l'Université Laval depuis 2018. Elle est membre du Conseil d'Administration de l'Association québécoise des ergothérapeutes en pratique privée (AQEPP) et est investie en recherche auprès de plusieurs universités. Elle exerce en pratique privée principalement en lien avec une population en santé mentale. Elle est également engagée dans plusieurs projets auprès de personnes en situation de vulnérabilité et a travaillé dans divers territoires en santé mondiale.

Soëla Bandalj obtient son diplôme de l'Université de Montréal en 2018. Elle est directrice du chapitre québécois de l'Association canadienne des ergothérapeutes (ACE-Qc). Elle est également communicatrice web pour la Revue ERG-go ! Elle travaille en pratique privée depuis le début de sa carrière et se spécialise auprès d'une clientèle adulte souffrant de problèmes en santé mentale.

Danielle Boivin a fait ses études en ergothérapie à l'Université d'Ottawa en 2004 et est fondatrice de la revue web ERG-go ! Elle a pratiqué dans le secteur public en traumatologie pendant près de 10 ans, fait de l'aide humanitaire d'urgence et exerce maintenant en clinique privée dans la région de Vaudreuil-Soulanges. Elle occupe aussi son temps en offrant du mentorat à des finissants ou des ergothérapeutes désirant changer de clientèle. Elle affectionne particulièrement intervenir auprès de la clientèle adulte-jeunesse vivant des troubles fonctionnels en santé mentale.

Toutes trois, elles ont à cœur de défendre les droits des différentes populations ainsi que de promouvoir un système de santé efficace, accessible et juste.

Ergothérapeutes en action

québécoise. Dans ce contexte, il est primordial de rappeler la complémentarité et la spécificité de chaque professionnel afin de clarifier les orientations possibles vers les services disponibles à la population du Québec.

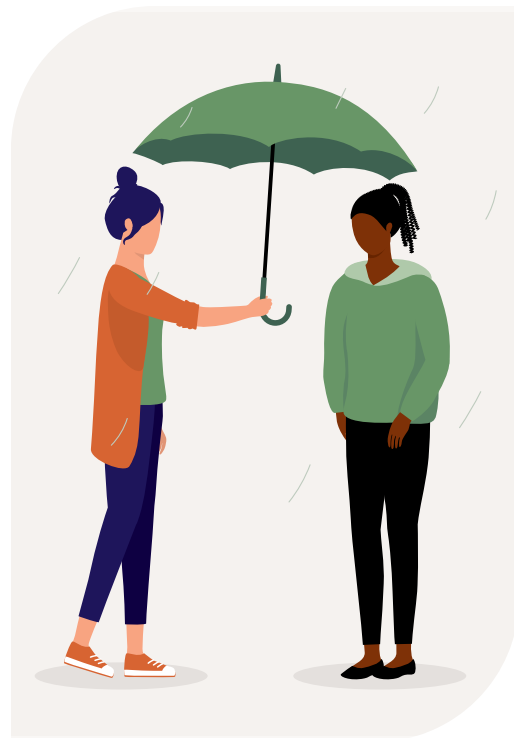
Complémentarité des professionnels en santé mentale

Ergothérapeutes, conseillers en orientation, travailleurs sociaux, psychologues, psychothérapeutes, psychoéducateur(trice)s, etc., sont des professionnels qui partagent au moins une valeur commune qu'ils placent au centre de leurs interventions : aider l'être. Quoique chacune de ces professions soit différente, elles sont aussi tout à fait complémentaires. Afin de véritablement aider la population et faire diminuer l'attente, chacun doit apprendre à connaître son rôle, ses forces et ses limites, mais également à mieux connaître ses alliés dans sa profession, reconnaître la spécificité et les compétences de chacun. Ainsi, les professionnels apprendront à mieux travailler en interdisciplinarité, à référer au besoin, à s'entraider et à collaborer dans le processus dynamique visant le mieux-être des personnes.

Avis aux ergothérapeutes : exploitez votre potentiel d'intervention en santé mentale

La formation universitaire des ergothérapeutes au Québec est d'un niveau de maîtrise depuis 2008. De plus, pendant la formation, les recherches sont de plus en plus nombreuses au sujet du rôle pertinent à jouer en santé mentale. Car, l'ergothérapeute est doté des habiletés essentielles pour accompagner efficacement les personnes présentant des diagnostics variés tels qu'un trouble dépressif, un trouble d'anxiété généralisée, un trouble d'adaptation, ou un état de stress post-traumatique.

La philosophie d'intervention de l'ergothérapie, axée sur une vision globale et holistique de l'individu, s'aligne parfaitement avec les défis rencontrés en santé mentale. Les ergothérapeutes comprennent que le cœur de leur profession réside dans l'occupation humaine et son impact sur le mieux-être des individus. Leur expertise vise naturellement l'intégration de nouvelles activités ou le retour à des occupations satisfaisantes pour la personne, englobant les loisirs, le travail, l'entretien du domicile, les soins



personnels, et bien plus encore.

Pouvons-nous transformer le rappel de cette réalité en appel aux ergothérapeutes ? Votre approche permet une évaluation approfondie des impacts des difficultés sur les activités. Votre analyse tient compte des dimensions affectives, cognitives et physiques, mettant en lumière comment ces

Lionel Carmant précise que les listes d'attente en psychologie sont extrêmement longues ; une approche pour promouvoir et renforcer l'interprofessionnalité, soit faire intervenir différents professionnels, notamment les ergothérapeutes, pour que chacun puisse avoir accès au bon professionnel au bon moment.

L'ergothérapeute est doté des habiletés essentielles pour accompagner efficacement les personnes présentant des diagnostics variés tels qu'un trouble dépressif, un trouble d'anxiété généralisée, un trouble d'adaptation, ou un état de stress post-traumatique.

éléments influencent le fonctionnement et l'autonomie des individus. Vous avez la capacité de considérer les facteurs environnementaux, tels que les relations professionnelles, le contexte familial, les exigences de travail, pour mieux comprendre les leviers et obstacles ayant un impact sur les activités des personnes. Vos interventions se distinguent par cette capacité à guider vos clients dans le développement de stratégies concrètes pour accroître leur contrôle, équilibre et sens dans leurs activités quotidiennes, que ce soit au plan personnel ou professionnel. Vous êtes outillés à jouer un rôle significatif en santé mentale, contribuant ainsi à l'épanouissement de ceux que vous accompagnez. Ne sous-estimez pas vos aptitudes, car même en santé physique, vous savez intervenir lorsqu'il le faut sur la dimension affective de vos clients. Soyez convaincus de votre expertise et assumez-la afin de permettre aux personnes d'être accompagnées en ayant accès à la vision unique de l'ergothérapeute.

Saisissez des opportunités pour faire valoir notre rôle en santé mentale

- Présentez une conférence durant l'heure du repas auprès des médecins d'un GMF ;
- Exposez le rôle de l'ergothérapeute en santé mentale auprès des différents professionnels au sein de votre lieu de travail ;
- Suggérez à votre patron d'offrir à certains clients (en établissant des critères) un suivi en ergothérapie s'il y a un délai élevé d'attente avec la psychologue de votre équipe ;
- Demandez une recommandation médicale pour de l'ergothérapie en santé mentale lorsque vous constatez des besoins significatifs chez un client,

même si la personne est indemnisée et suivie par vous pour une blessure d'origine neuro-musculo-squelettique ;

- Prenez le temps d'informer votre collègue médecin au sujet de vos rôles possibles ; ne supposez pas qu'il connaît l'ampleur de vos connaissances ;
- Offrez à votre collègue physiothérapeute la possibilité de le renseigner au sujet d'interventions simples pour son client qui vit des problématiques mineures de santé psychologique ;
- Rédigez un court dépliant décrivant des exemples d'interventions, d'objectifs, de modalités ergothérapeutiques en santé mentale et remettez-les à des médecins, à des infirmières praticiennes spécialisées de première ligne (IPSPL), à des physiothérapeutes, à des chiropraticiens et à d'autres professionnels de la santé ;
- Expliquez à une conseillère en réadaptation (dimension de l'assureur) l'importance d'une référence parfois plus précoce pour de l'ergothérapie en santé mentale afin d'éviter l'instauration de certaines incapacités qui auraient pu être évitées ;
- Sensibilisez les membres de votre équipe aux critères d'orientation précoce en ergothérapie en leur donnant des exemples de questions à poser quand ils effectuent une évaluation initiale ou une réévaluation.

Ces quelques exemples ne sont pas exhaustifs. Puisque vous connaissez votre contexte de travail et, en fonction de votre mission, vous pouvez vous renseigner plus précisément sur les acteurs déterminants ; vous trouverez ainsi les mots justes pour les sensibiliser à la question de l'ergothérapie en santé mentale.

Avez-vous besoin de soutien pour développer votre offre de services ?

L'Ordre des ergothérapeutes du Québec (OEQ – www.oeq.org), l'Association canadienne des ergothérapeutes (ACE – <https://caot.ca>) et l'Association québécoise des ergothérapeutes en pratique privée (AQEPP – [www.http://aqepp.com](http://aqepp.com)) tiennent à votre disposition des documents qui peuvent vous aider à solidifier votre discours auprès des différents acteurs dans les dossiers de vos clients.

Les responsables de l'AQEPP ont même conçu un formulaire aidant à justifier le rôle d'un ergothérapeute en santé mentale. Il a été utilisé par plusieurs ergothérapeutes à ce jour et a réussi à convaincre plusieurs conseillers en réadaptation d'ajouter à leur prise en charge un montant réservé à des séances d'ergothérapie pour le mieux-être de leurs assurés.

De plus, l'ACE propose une page consacrée à ce sujet, en français et en anglais, destinée à guider les ergothérapeutes et les patients dans leur plaidoyer en faveur des services d'ergothérapie. Cette ressource est très complète et comprend divers outils tels que des exemples de lettres, des témoignages, et bien plus encore. L'objectif est de renforcer la présence de l'ergothérapie dans les régimes d'assurance maladie, tant publics que privés, afin d'améliorer l'accès aux services d'ergothérapie.

L'utilisation de telles ressources peut jouer un rôle essentiel dans l'effort continu visant à élargir la portée de l'ergothérapie et à promouvoir son impact positif sur la santé mentale et le bien-être global des individus.



RÉFÉRENCES

Association canadienne des ergothérapeutes. [2023]. *Défenses des intérêts et nouvelles*. https://caot.ca/site/adv-news/advocacy/ExtHB?language=fr_FR&client_id=caot

Association québécoise des ergothérapeutes en pratique privée. [2021]. *Demande de remboursement des services en ergothérapie – Santé mentale*. https://aqepp.com/wp-content/uploads/2021/11/remboursement_sante_mentale.pdf

Gouvernement du Québec. [2023]. *Groupe de médecine de famille (GMF), groupe de médecine de famille universitaire (GMF-U) et super-clinique (GMF-A et GMF-R)*. <https://www.quebec.ca/sante/systeme-et-services-de-sante/organisation-des-services/gmf-gmf-u-et-super-clinique>

Ministère de la Santé et des Services sociaux. [2021]. *Plan stratégique 2019-2023*. Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/sante-services-sociaux/publications-adm/plan-strategique/PL_20-717-01W_MSSS.pdf?fbclid=IwAR33_pcFBtrubPg2WtvqPUJ5_C9Tkf-8T5m0Gj3ENi2Fms8vTOTVYtk8EU



APPEL AUX ERGOTHÉRAPEUTES DÉSIRANT PUBLIER DANS LA REVUE

L'Ordre encourage les membres intéressés par la publication d'un article dans la section « Ergothérapeute en Action » de la revue « Occupation : Ergothérapeute » à entrer en contact avec M^{me} Marie-France Jobin, ([mfjobin@oeq.org](mailto:mjobin@oeq.org)), directrice du développement et de la qualité de l'exercice. Cette tribune vise à offrir aux ergothérapeutes l'opportunité de partager leurs connaissances fondées sur des données probantes, des pratiques innovantes, ou encore les résultats de projets cliniques susceptibles d'intéresser la communauté des ergothérapeutes. <

SALON EN CONVERGENCE VERS LE MIEUX-ÊTRE, INNOVATION 2024

Le seul salon de nouveautés en soins à domicile et institutionnels, aides techniques, aides à la mobilité et appareillages orthopédiques au Québec.

**PARTICIPATION
GRATUITE
AVEC
INSCRIPTION**

**3
CONFÉRENCIERS
DE RENOM**

**ATTESTATION
DE FORMATION
CONTINUE**

MARDI 7 MAI 2024 À EXPOCITÉ

250, BOUL. WILFRID-HAMEL
QUÉBEC, (QC) G1L 5A7

Venez rencontrer nos partenaires et conférenciers. Vos références en matière de soins institutionnels à domicile.

INSCRIPTIONS EN COURS
RÉSERVEZ TÔT, PLACES LIMITÉES!

EN SAVOIR PLUS



UNE INVITATION DE

EN COLLABORATION AVEC

Medicus
Savard OXYBEC



Association du
Développement
d'Orthèses-Prothèses
et Équipements Médicaux

Bienvenue aux nouveaux membres



L'Ordre des ergothérapeutes du Québec présente les nouveaux membres qui se sont récemment joints à la profession. Nous sommes fiers de les accueillir et leur souhaitons une carrière à la hauteur de leurs aspirations. <

- Andiqwar, Hawk
- Andrianantenaina, Ornella
- Arsenault, Maude
- Azuelos, Charles
- Baggio, Emma
- Baillet, Judith
- Baladzhanova, Nikol
- Banaru, Diana
- Banville, Angèle
- Barret, Tristan
- Beauchemin, Rachel
- Beaulieu, Eve
- Benzadi, Billel
- Bertaggia, Cassandra
- Bois, Marie-Mée
- Boucher, Sandrine
- Boudreau, Rachel
- Boulay, Chloé
- Boulerice, Marianne
- Bouzaglo, Tali
- Bureau, Ariane
- Cadorette, Naomie
- Castro-Barquero, Cassandra
- Catudal, Sabrina
- Chagnon, Mathilde
- Cherifi, Selma
- Cirillo, Alexa
- Corbishley, Emma
- Cormier, Angéline
- Côté, Ariane
- Côté-Grégoire, Anne-Marie

- Courchesne, Jeanne
- Cournoyer, Roxanne
- Courteau, Sabrina
- D'Amour, Frédéric
- Da Silva Bispo, Ana Quédma
- Dahan, Levana
- Daigle, Marie-Hélène
- Dandurand, Mélanie
- Daunais, Alissa
- Desrochers, Molly
- Drolet, Andrée-Anne
- Dubé, Estelle
- Dubois, Camille
- Dutil, Marie-Kim
- Emond, Juliette
- Fernie, Samantha
- Fortier, Rosalie
- Fung, Jason
- Germain, Mylène
- Germain, Lauriane
- Gravelle, Shannon
- Hart, Kinza
- Haynes, Stephanie
- Huston, Rebecca
- Jacob, Sabrina
- Jobin, Joelle
- Jolicoeur-Beauchamp, Audrey
- Jones, Jason-Lee
- Kontis, Alexandra
- Koshman, Lili
- Labbé, Mariève

- Labrecque, Aurélie
- Lai, Wendy
- Lamarre, Andréann
- Larivière, Frédérique
- Le Quang, Miorie
- Leclerc, Bianca
- Lemay, Katherine
- Lemelin-Noël, Émilie
- Loiseau, Virginie
- Long, Cassandra
- MacCaul, Mariah
- MacKinnon, Cassandra
- Majewski, Anaïs
- Marleau, Alexie
- Martin-Thibault, Emma
- Massaro, Carla
- Mendez, Isa
- Mignacca, Amélie
- Moraes Affini, Adriana
- Morel, Camille
- Morin, Marie-Ève
- Morin, Chloé
- Nadeau, Marikim
- Namoune, Abir
- Neufeld, Ingrid
- Orsat-Parker, Kayla
- Patel, Rahul
- Plante, Gabrielle
- Poitras, Andréane
- Pontes dos Santos, Erika
- Ramsay, Emma
- Ramsay, Shania
- Rancourt, Jean-Benoît

- Reid, Lexus
- Richard, Francesca
- Riva Guerra, Katherine
- Robb, Julia
- Ruel, Émilie
- Saragosa, Jessica-Marlene
- Schneiderman, Lyndsay
- Simard, Marjolaine
- Simoneau, Crystelle
- Smilovitch, Daniel
- Tambar, Manpreet kaur
- Tang, Kenny
- Te, Angely
- Thibodeau, Laurie
- Toto, Justeen
- Tremblay, Alexia
- Tsoukalas, Louisa
- Vaillancourt-Cashman, Megann
- Vézina, Christine
- Vigneau, Virginie <

Formation continue 2024-2025



Nouvelle programmation

Retrouvez tous les détails du programme de formation continue 2024-2025 sur le [Portail.OEQ](#). Également, l'infolettre Info-OEQ vous informe tous les mois des mises à jour et des nouvelles activités au programme de formation continue. Pour tout renseignement supplémentaire ou pour des activités de formation sur demande : formation.continue@oeq.org <

Formations en ligne

Balises encadrant la rédaction des écrits en ergothérapie pour une clientèle atteinte de troubles neuropsychologiques ou mentaux	Gratuit
Déontologie : système professionnel et obligations déontologiques	Gratuit
Dépistage des troubles cognitifs chez l'adulte et la personne âgée	
Mieux connaître le Référentiel de compétences et le portfolio électronique	Gratuit
Réflexion et pistes d'action pour prévenir les inconduites sexuelles	Gratuit
Utiliser la pratique réflexive afin d'améliorer ses compétences professionnelles	Gratuit

Formations en cours synchrones (journées ou demi-journées)

Programme d'entraînement à l'autocompassion pour les professionnel(le)s de la santé – Niveau 1	23 mai au 6 juin 2024
Programme d'entraînement à l'autocompassion pour les professionnel(le)s de la santé – Niveau 2	
Réadaptation syndrome post-COVID : Comprendre et intervenir adéquatement	21 au 28 mai 2024

Formation continue 2024 - 2025

Occupation : Ergothérapeute — Hiver 2024

Formations hybrides (préparation en ligne et cours synchrones)

Agent de changement : maximiser l'impact de nos actions stratégiques	16, 23 mars et 6, 20 avril 2024
De l'évaluation à la réadaptation cognitive – Clientèle âgée en CLSC, CHSLD et réadaptation – Niveau 1	9 mai 2024 au 7 juin 2024
De l'évaluation à la réadaptation cognitive – Clientèle âgée en courte durée – Niveau 1	4 avril au 3 mai 2024
Dysphagie et difficultés à l'alimentation chez l'adulte et la personne âgée : Démarche ergothérapeutique	3, 4 avril 2024 (Sherbrooke) ou 25, 26 avril 2024 (Montréal)
Évaluation de l'inaptitude : approches éthique, juridique et clinique et processus d'évaluation	13 au 17 mai 2024
Gestion des mesures de contrôle (contention et isolement) : rôle de l'ergothérapeute en milieu scolaire	22 octobre au 10 décembre 2024
Prévention et traitement des lésions de pression	8 avril et 6 mai 2024
Troubles neurocognitifs majeurs et SCPD : Évaluation et approches d'intervention par l'ergothérapeute	29 avril au 1 ^{er} mai 2024

48

En collaboration avec le CAPRIT Formation hybride (préparation en ligne et cours synchrones)

Réadaptation au travail : soutenir les personnes pour la prise de leurs décisions difficiles	28 mars au 2 mai 2024
Utilisation de OISHT auprès de personnes présentant des troubles musculosquelettiques	4 avril au 9 mai 2024

Ensemble pour un accompagnement précoce

Référence aideance Québec

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE
DES
Sociétés Alzheimer

Québec

Appui
proches aidants

referenceaidancequebec.ca



Formation continue autres organismes



La publication de l'information sur les activités offertes par d'autres organismes ne signifie pas que l'Ordre approuve les formations annoncées ni qu'il s'en porte garant. Pour plus de renseignements sur ces activités offertes par des organismes indépendants de l'Ordre ou pour vous inscrire, veuillez communiquer

avec l'organisme qui donne la formation. Consultez le [Portail.OEQ](#) dans la section « Activités de formations offertes par d'autres organismes » afin d'obtenir la liste plus complète et le calendrier mis à jour régulièrement. Vous y retrouverez aussi les hyperliens vers des programmes universitaires québécois de deuxième et troisième cycles les plus pertinents à la profession. <

Cours et ateliers

COVID LONGUE : COACHING ET MENTORAT PROFESSIONNEL POUR SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE PRATIQUE SÉCURITAIRE

Clinique universitaire de réadaptation de l'Estrie (Coop CURE)	Sur demande, individuel ou petit groupe	jacinthe.beauregard-millaire@usherbrooke.ca
--	---	--

APPRENDRE À AIDER VOS PATIENTS AVEC DES TROUBLES VISUELS

Point de Vue Solutions – Services en Basse Vision	Formation disponible selon la demande	https://www.povsolutions.ca/professional-training-sessions-1
---	---------------------------------------	---

APPROCHE INTERDISCIPLINAIRE POUR LA RÉADAPTATION DU MEMBRE SUPÉRIEUR PARÉTIQUE POST-AVC

Lynda Rondeau, physiothérapeute et chercheuse-clinicienne	Formation disponible selon la demande	Lynda.Rondeau@USherbrooke.ca 819 238-6307 https://formationphysioneuro.blogspot.com/2018/10/approche-interdisciplinaire-pour-la.html
---	---------------------------------------	---

MISE À JOUR DE L'ANATOMIE DU SYSTÈME NERVEUX CENTRAL ET DES PRINCIPALES PATHOLOGIES

Lynda Rondeau, physiothérapeute et chercheuse-clinicienne	Formation disponible selon la demande, en présentiel ou en ligne	Lynda.Rondeau@USherbrooke.ca 819 238-6307 https://formationphysioneuro.blogspot.com/2020/04/mise-jour-des-connaissances-du-systeme.html
---	--	---

INTÉGRATION RÉFLEXES PRIMITIFS AVEC L'INSTITUT MNRI®

« Réflexes Dynamiques et Posturaux »	14, 15, 16 et 17 mars 2024 à Montréal	https://masgutovamethod.com/events/?2634
--------------------------------------	---------------------------------------	---

INTÉGRATION RÉFLEXES PRIMITIFS AVEC L'INSTITUT MNRI®

« Neuro-Structure »	18, 19, 20 et 21 avril 2024 à Montréal	https://masgutovamethod.com/events/?2635
---------------------	--	---

Formations autres organismes

PROGRAMME DE FORMATION PROFESSIONNELLE – Fédération québécoise des Sociétés Alzheimer : mieux intervenir, ça s'apprend

La Fédération québécoise des Sociétés Alzheimer (FQSA)

<https://alzheimer.ca/federationquebecoise/fr/les-aides-et-le-soutien/programmes-et-services/programme-de-formation-professionnelle>

S'AFFIRMER DANS SON EXPERTISE QUANT À L'ENCADREMENT DES MESURES DE CONTRÔLE AUPRÈS DES JEUNES

Université du Québec à Trois Rivières

1^{er} février 2024, de 13 h à 16 h,
12 mars 2024, de 9 h à 12 h,
25 avril 2024, de 13 h à 16 h

<https://bit.ly/3LE1ZrN>

RÉADAPTATION POST-AVC : MISE À JOUR DES DONNÉES PROBANTES ET DES CONCEPTS CLINIQUES

Université de Montréal, faculté de réadaptation, programme d'ergothérapie

9 et 10 mai 2024, de 8 h 30 à 16 h 30

<https://bit.ly/3ztMdZA>

RE-DO : REDESIGNING DAILY OCCUPATIONS (REDO) : PROGRAM FOR SUPPORTING PERSONS WHO WOULD LIKE TO MAKE CHANGES IN THEIR EVERYDAY LIFE FOR BETTER HEALTH

Université de Montréal, faculté de réadaptation, programme d'ergothérapie

13 et 14 mai 2024, de 8 h 30 à 16 h 30

<https://bit.ly/3ZCajMt>

INTERVENIR DANS UN CONTEXTE CULTURELLEMENT DIVERSIFIÉ

Université de Montréal, faculté de réadaptation, programme d'ergothérapie

24 et 31 mai 2024

<https://bit.ly/3Gg2YLN>
<https://bit.ly/3ZCajMt>

50

Webinaires – Formations en ligne

DÉMYSTIFIER LA COVID LONGUE – FORMATION GRATUITE

Formation continue partagée (FCP) – Centre universitaire de santé McGill, en collaboration avec le CISSS de la Montérégie-Ouest

<https://fcp.rtss.qc.ca/course/view.php?id=12999>

Voir la bande-annonce : <https://vimeo.com/772052174/73f6b84a18>

JOUER AU YOGA : FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT SENSORIEL, MOTEUR, COGNITIF ET ÉMOTIONNEL DE TOUS LES ENFANTS, AVEC OU SANS BESOIN PARTICULIER

Mélanie Caouette, ergothérapeute et professeure de yoga pour les enfants ayant des besoins particuliers

ergotherapiemelaniecaouette@gmail.com
<https://forms.gle/drQdj4KCGUEcrfqDA>

LA BOÎTE À RÉUSSITES SUR LA DYSPRAXIE VISUO-SPATIALE – PARTIE 1

Françoise Lespérance, ergothérapeute de Jouer et Grandir

Formation en ligne de 6 h 30 sous forme de vidéos et documents PDF présentés en plusieurs chapitres et sous-chapitres [théorie, évaluation, analyse, intervention et adaptations].

francoise@jouer-et-grandir.com
819 592-2684
<https://jouer-et-grandir.com/dvs-formation-en-ligne/>

LA BOÎTE À RÉUSSITES SUR LA DYSPRAXIE VISUO-SPATIALE – PARTIE 2 : LES INTERVENTIONS EN ERGOTHÉRAPIE

Françoise Lespérance, ergothérapeute de Jouer et Grandir

Formation en ligne de 10 h 30 axée spécifiquement sur la préparation du plan d'intervention et du suivi de l'enfant DVS

francoise@jouer-et-grandir.com
819 592-2684
<https://jouer-et-grandir.com/dvs-intervention-en-ergotherapie/?v=3e8d115eb4b3>

ÉCRIRE LIBREMENT : COMPRENDRE, ÉVALUER ET COMMENCER À INTERVENIR DANS L'AXE DES RÉFLEXES PRIMITIFS (niveau de difficulté : avancé)

ACADÉMIE JCSI / Josiane Caron Santha, ergothérapeute	Formation en ligne. Inscriptions par cohortes (voir les dates sur le site), 12 h sur 12 mois au rythme de l'ergothérapeute	service@josianecaronsantha.com 450 999-0566 www.josianecaronsantha.com
--	--	--

L'ÉCRITURE ET L'ERGOTHÉRAPIE : PRINCIPES ET APPROCHES D'ÉVALUATION ET D'INTERVENTION (niveau de difficulté : avancé)

ACADÉMIE JCSI / Josiane Caron Santha, ergothérapeute	Formation en ligne. Inscriptions par cohortes (voir les dates sur le site), 24 h sur 12 mois au rythme de l'ergothérapeute	service@josianecaronsantha.com 450 999-0566 www.josianecaronsantha.com
--	--	--

LA MOTRICITÉ FINE EN PÉDIATRIE : COMPÉTENCES CLINIQUES POUR ERGOTHÉRAPEUTES – THÉORIE, ÉVALUATION, ANALYSE, INTERVENTION (niveau de difficulté : modéré)

ACADÉMIE JCSI / Josiane Caron Santha, ergothérapeute	Formation en ligne. Inscriptions par cohortes (voir les dates sur le site), 21 h sur 12 mois au rythme de l'ergothérapeute	service@josianecaronsantha.com 450 999-0566 www.josianecaronsantha.com
--	--	--

L'ESSENTIEL EN ERGOTHÉRAPIE PÉDIATRIQUE : DÉVELOPPEMENT ET FONCTIONNEMENT DE L'ENFANT : INTRODUCTION À LA PERSPECTIVE ET AUX STRATÉGIES DE L'ERGOTHÉRAPIE – LE SAC À OUTIL POUR SAUVER DU TEMPS DE PLANIFICATION (niveau de difficulté : léger)

ACADÉMIE JCSI / Josiane Caron Santha, ergothérapeute	Formation en ligne. Inscriptions en tout temps. 14 h sur 12 mois au rythme de l'ergothérapeute	service@josianecaronsantha.com 450 999-0566 www.josianecaronsantha.com
--	--	--

INITIATION À LA TÉLÉPRATIQUE EN PÉDIATRIE – POUR DÉBUTER OU SE PERFECTIONNER (niveau de difficulté : léger)

ACADÉMIE JCSI / Josiane Caron Santha, ergothérapeute	Formation en ligne. Inscriptions en tout temps. 6 h sur 12 mois au rythme de l'ergothérapeute	service@josianecaronsantha.com 450 999-0566 www.josianecaronsantha.com
--	---	--

MOOC (MASSIVE ONLINE OPEN COURSE) – GRATUIT – TEKPHY – ACTIVITÉ PHYSIQUE ET DÉPENSE ÉNERGÉTIQUE

EDUlib, consortium francophone en éducation en Amérique du Nord, sur l'initiative de HEC Montréal, en partenariat avec l'Université de Montréal, le Collège Dawson et le Cégep Marie-Victorin	https://cours.edulib.org/courses
---	---

MOOC (MASSIVE ONLINE OPEN COURSE) – GRATUIT – TEKPHY – ANALYSE DU MOUVEMENT

EDUlib, consortium francophone en éducation en Amérique du Nord, sur l'initiative de HEC Montréal, en partenariat avec l'Université de Montréal, le Collège Dawson et le Cégep Marie-Victorin	https://cours.edulib.org/courses
---	---

MOOC (MASSIVE ONLINE OPEN COURSE) – GRATUIT – TEKPHY – ÉQUILIBRE POSTURAL

EDUlib, consortium francophone en éducation en Amérique du Nord, sur l'initiative de HEC Montréal, en partenariat avec l'Université de Montréal, le Collège Dawson et le Cégep Marie-Victorin	https://cours.edulib.org/courses
---	---

DÉMARRER SON ENTREPRISE DANS LE DOMAINE DE L'ERGOTHÉRAPIE

Institut Kara	https://institutkara.ca/ergotherapeute/
---------------	---

LA GESTION DE CONFLITS PROFESSIONNELS DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Université de Sherbrooke, Centre universitaire de formation continue	https://bit.ly/3qYKAip
--	---

SAVOIR COMPOSER AVEC UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL EN PERPÉTUEL MOUVEMENT DANS LE MILIEU DE LA SANTÉ

Université de Sherbrooke, Centre universitaire de formation continue	https://bit.ly/3SqIS52
--	---

Formations autres organismes

FORMATION SUR LE MUTISME SÉLECTIF CHEZ L'ENFANT

Geneviève Bérubé, orthopédagogue

<https://genevieveb.didacte.com/>

COMPTABILITÉ ET FISCALITÉ : CONNAISSANCES DE BASE POUR LE TRAVAILLEUR SALARIÉ ET/OU PRATICIEN EN PRATIQUE PRIVÉE

Formations Syllabus /
Isabelle Savoie CPA

Formation en ligne de 3h (différée)

info@formationssyllabus.com
www.formationssyllabus.com

IMAGE CORPORELLE : COMPRÉHENSION, ÉVALUATION ET TRAITEMENT

Formations Syllabus / Marie-Michèle Ricard,
psychoéducatrice et psychothérapeute

info@formationssyllabus.com
www.formationssyllabus.com

MODULE DE FORMATION : L'ANXIÉTÉ CHEZ LES ENFANTS ET LES ADOLESCENTS – MIEUX COMPRENDRE POUR MIEUX LES SOUTENIR

Comité québécois pour les jeunes en difficulté de comportement (CQJDC)

<https://cqjdc.org/modules>

MODULE DE FORMATION : LES COMPÉTENCES SOCIALES ET ÉMOTIONNELLES DU PERSONNEL SCOLAIRE

Comité québécois pour les jeunes en difficulté de comportement (CQJDC)

<https://cqjdc.org/modules>

MODULE DE FORMATION : LA GESTION DES ÉMOTIONS AU COEUR D'UNE GESTION DE CLASSE EFFICACE

Comité québécois pour les jeunes en difficulté de comportement (CQJDC)

<https://cqjdc.org/modules>

SEXES, GENRES ET ORIENTATIONS SEXUELLES : COMPRENDRE LA DIVERSITÉ

Institut national de santé publique
du Québec (INSPQ)

Formation d'une durée de 4 h, gratuite,
accréditée par l'ESPUM

<https://campusvirtuel.inspq.qc.ca/>

WEBINAIRE : L'ANXIÉTÉ CHEZ LES ENFANTS D'ÂGE PRIMAIRE – MIEUX COMPRENDRE POUR MIEUX AGIR À L'ÉCOLE ET À LA MAISON

Comité québécois pour les jeunes en difficulté de comportement (CQJDC)

<https://cqjdc.org/evenements>

WEBINAIRE : GÉRER LES COMPORTEMENTS DIFFICILES – PORTRAIT DE PRATIQUES EXEMPLAIRES POUR L'ÉCOLE ET LA MAISON

Comité québécois pour les jeunes en difficulté de comportement (CQJDC)

<https://cqjdc.org/evenements>

WEBINAIRE : L'INTIMIDATION – CHARME ET DÉCEPTIONS

Comité québécois pour les jeunes en difficulté de comportement (CQJDC)

<https://cqjdc.org/evenements>

WEBINAIRE : LES ENSEIGNANTS ONT EUX AUSSI DES ÉMOTIONS !

Comité québécois pour les jeunes en difficulté de comportement (CQJDC)

<https://cqjdc.org/evenements>

WEBINAIRE : INTERVENIR AUTREMENT – COMPRENDRE ET AIDER LES ENFANTS QUI ONT DES COMPORTEMENTS DIFFICILES

Comité québécois pour les jeunes en difficulté de comportement (CQJDC)

<https://cqjdc.org/evenements>

LE PROGRAMME D'INTERVENTION DES FONCTIONS ATTENTIONNELLES ET MÉTACOGNITIVES (PIFAM) COMME OUTIL D'INTERVENTION DE GROUPE AUPRÈS D'ENFANTS ET D'ADOLESCENTS EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION

Centre de formation CENOP

<https://www.cenopformation.com/produit/le-pifam-comme-outil-dintervention-de-groupe-aupres-denfants-et-dadolescents-en-difficulte-dadaptation/>

GRANDIR ET LIRE – FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES ENFANTS DE 3 À 5 ANS GRÂCE AUX LIVRES

Valérie Kempa, ergothérapeute
et bibliothécaire

Formation en ligne de 3 h 30 sous forme
de vidéos avec un document PDF

info@valeriekempa.ca
www.valeriekempa.ca/grandir-et-lire

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT MOTEUR DES ENFANTS GRÂCE À SON BAC À RECYCLAGE, DES OBJETS DU QUOTIDIEN ET DES ÉLÉMENTS DE LA NATURE

Valérie Kempa, ergothérapeute et bibliothécaire

Formation en ligne de 2 h 15 sous forme de vidéos avec un document PDF

info@valeriekempa.ca
<https://valeriekempa.ca/favoriser-le-developpement-moteur-des-enfants>

COVID ET RÉSILIENCE par Boris Cyrulnik

Formations Psy Québec

<https://www.formationspsy.ca/fr/>

ÉCRITURES ET RÉSILIENCE par Boris Cyrulnik

Formations Psy Québec

<https://www.formationspsy.ca/fr/>

L'ANAMNÈS

Formations Psy Québec

<https://www.formationspsy.ca/fr/>

LA DÉPRESSION : DÉFINITIONS, ÉVALUATION ET PSYCHOTHÉRAPIE par Antoine Pelissolo

Formations Psy Québec

<https://www.formationspsy.ca/fr/>

LA RÉSILIENCE CHEZ LES ÂÎNÉS par Boris Cyrulnik

Formations Psy Québec

<https://www.formationspsy.ca/fr/>

LE TDAH par D' Annick Vincent, Clinique FOCUS

Formations Psy Québec

<https://www.formationspsy.ca/fr/>

MÉDITATION ET PLEINE CONSCIENCE

Formations Psy Québec

<https://www.formationspsy.ca/fr/>

MÉMOIRE ET TRAUMA par Boris Cyrulnik

Formations Psy Québec

<https://www.formationspsy.ca/fr/>

PROTECTION ET RÉSILIENCE par Boris Cyrulnik

Formations Psy Québec

<https://www.formationspsy.ca/fr/>

TOC : ÉVALUATION ET TRAITEMENT par Antoine Pelissolo

Formations Psy Québec

<https://www.formationspsy.ca/fr/>

TROUBLES DE L'ANXIÉTÉ : ÉVALUATION ET TRAITEMENTS par Antoine Pelissolo

Formations Psy Québec

<https://www.formationspsy.ca/fr/>

LES LIENS DE DÉPENDANCE DANS LES COUPLES : ATTACHEMENT ET EMPRISE par Marie Anaut

Formations Psy Québec

<https://www.formationspsy.ca/fr/>

ENFANTS ET ADOLESCENTS À HAUT POTENTIEL INTELLECTUEL (HPI) : ENTRE POTENTIALITÉS ET VULNÉRABILITÉS – PERSPECTIVES DIAGNOSTIQUES ET THÉRAPEUTIQUES par Nadine Demogeot

Formations Psy Québec

<https://www.formationspsy.ca/fr/>

DOULEUR ET PSYCHISME

Formations Psy Québec

<https://www.formationspsy.ca/fr/>

Formations autres organismes

ILLUSTRATIONS CLINIQUES DES BASES DU TRAUMA		
Formations Psy Québec		https://www.formationspsy.ca/fr/
L'EMDR, UNE HYPNOSE PAS COMME LES AUTRES		
Formations Psy Québec		https://www.formationspsy.ca/fr/
LE PERVERS NARCISSIQUE		
Formations Psy Québec		https://www.formationspsy.ca/fr/
LES ÉMOTIONS COMME OUTIL DE TRAVAIL EN PSYCHOTHÉRAPIE		
Formations Psy Québec		https://www.formationspsy.ca/fr/
LES SECRETS DE FAMILLE		
Formations Psy Québec		https://www.formationspsy.ca/fr/
AUTISME : RECOMMANDATIONS DE BONNES PRATIQUES		
Formations Psy Québec		https://www.formationspsy.ca/fr/
CONNAISSANCES DE L'AUTISME		
Formations Psy Québec		https://www.formationspsy.ca/fr/
LA NARRATION EN THÉRAPIE		
Formations Psy Québec		https://www.formationspsy.ca/fr/
VIEILLISSEMENT NORMAL ET PATHOLOGIQUE		
Formations Psy Québec		https://www.formationspsy.ca/fr/
LES CRISES D'ANGOISSE		
Formations Psy Québec		https://www.formationspsy.ca/fr/
PERSONNALITÉS NORMALES ET PATHOLOGIQUES		
Formations Psy Québec		https://www.formationspsy.ca/fr/
JOURNÉE DE FORMATION EN PODOPÉDIATRIE		
Service de la formation continue et de la formation hors campus – Université du Québec à Trois-Rivières	Jusqu'au 31 décembre 2024	https://bit.ly/3Cs0A0B
PROGRAMME DE FORMATION PROFESSIONNELLE : FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS ALZHEIMER – MIEUX INTERVENIR, ÇA S'APPREND		
La Fédération québécoise des Sociétés Alzheimer (FQSA)		https://alzheimer.ca/federationquebecoise/fr/les-aides-et-le-soutien/programmes-et-services/programme-de-formation-professionnelle
ODYSSÉE TDAH : S'OUTILLER POUR MIEUX INTERVENIR		
La Fondation Philippe Laprise		https://fondationphilippelaprise.com/vivre-avec-le-tDAH/ (voir Formations spécialisées santé)



Profitez d'assurances auto, habitation et entreprise exclusives



L'Ordre des ergothérapeutes du Québec fait équipe avec La Personnelle pour vous offrir :



Des tarifs exclusifs qui ne sont pas offerts au grand public



Un service hors pair d'agents en assurances de dommages qui en font plus pour vous

Obtenez votre soumission
lapersonnelle.com/oeq
1 888 476-8737



Ordre
des ergothérapeutes
du Québec



laPersonnelle

Assureur de groupe auto, habitation et entreprise

Tarifs de groupe. Service unique.

Formations autres organismes

BIOMÉCANIQUE CLINIQUE DES BLESSURES SPORTIVES		
Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)		https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/public/gscw031?owa_no_site=6823
PRENDRE SOIN DE SA SANTÉ MENTALE EN MILIEU DE TRAVAIL – FORMATION GRATUITE		
illuxiLearn & Campus Amplio		https://info.illuxi.com/sante-mentale-au-travail-formation-gratuite
S’AFFIRMER DANS SON EXPERTISE QUANT À L’ENCADREMENT DES MESURES DE CONTRÔLE AUPRÈS DES JEUNES		
Université du Québec à Trois Rivières	12 mars 2024, de 9 h à 12 h, 25 avril 2024, de 13 h à 16 h	https://bit.ly/3LE1ZrN
COFFRE À OUTILS DU CLINICIEN DÉBUTANT EN RÉADAPTATION PROFESSIONNELLE		
ELOY ERGO	14 et 21 mai 2024 (12 h à 15 h 30)	https://www.elayergo.com/formation/coffre-a-outils-2
TRAITEMENT DE LA DOULEUR CHRONIQUE – PAIN REPROCESSING THERAPY		
Pain Reprocessing Therapy Center	24 février au 22 mars 2024	https://www.painreprocessingtherapy.com/training-overview
ERGONOMIE DE BUREAU		
ELOY ERGO	9 et 16 avril 2024 de 12 h à 15 h 30	https://www.elayergo.com/formation/ergonomie-de-bureau-2/
LA MANUTENTION – VOLET 1		
ELOY ERGO	28 mars et 4 avril 2024 de 12 h à 15 h 30	https://www.elayergo.com/formation/la-manutention-volet-1-2/
ÉVALUATION D’UN POSTE EN FONCTION DE L’ÉPAULE		
ELOY ERGO	13 et 20 février 2024 de 12 h à 15 h 30	https://www.elayergo.com/formation/epaule-2/
ÉVALUATION D’UN POSTE EN FONCTION DU COUDE, DE LA MAIN ET DU POIGNET		
ELOY ERGO	12 et 19 mars 2024 de 12 h à 15 h 30	https://www.elayergo.com/formation/coude-main-poignet-2/
LA MANUTENTION – VOLET 2		
ELOY ERGO	2 et 9 mai 2024 de 12 h à 15 h 30	https://www.elayergo.com/formation/la-manutention-volet-2/
L’INTERVENTION EN ERGOTHÉRAPIE CHEZ LES PERSONNES AYANT DES PROBLÉMATIQUES D’ACCUMULATION COMPULSIVE D’ENCOMBREMENT OU D’INSALUBRITÉ DE LEUR LOGEMENT		
Université de Montréal, faculté de réadaptation, programme d’ergothérapie	9 février 2024 de 8 h 30 à 16 h 30	https://bit.ly/3m6Czt2
INTERVENTIONS STRATÉGIQUES AUPRÈS DE PERSONNALITÉS DIFFICILES – NIVEAU 1A		
Université de Montréal, faculté de réadaptation, programme d’ergothérapie	11 mars 2024 de 8 h 30 à 16 h 30	https://bit.ly/3GDSB4P

L'ÉVALUATION DU STATUT FONCTIONNEL À L'URGENCE (À L'AIDE DE L'OUTIL ESFU-PA®)		
Université de Montréal, faculté de réadaptation, programme d'ergothérapie	16 février 2024 de 8 h 30 à 16 h 30	https://bit.ly/40L52Uf
L'APPROCHE CO-OP (COGNITIVE ORIENTATION TO DAILY OCCUPATIONAL PERFORMANCE)		
Université de Montréal, faculté de réadaptation, programme d'ergothérapie	19, 20, 22, 28 février 2024 et 22 mai 2024 de 8 h 30 à 12 h	https://bit.ly/3Mgyv4e
LES SCIENCES DE L'IMPLANTATION AU SERVICE DE L'ERGOTHÉRAPEUTE QUI VEUT INNOVER DANS SON MILIEU CLINIQUE		
Université de Montréal, faculté de réadaptation, programme d'ergothérapie	22 février 2024 de 8 h 30 à 16 h 30	https://bit.ly/3zwLHdy
ERGOTHÉRAPIE ET DOULEUR CHRONIQUE		
Université de Montréal, faculté de réadaptation, programme d'ergothérapie	23 février et 1 ^{er} mars 2024 de 8 h 30 à 16 h 30	https://bit.ly/3MfVVGz
INTERVENTIONS STRATÉGIQUES EN ERGOTHÉRAPIE AUPRÈS DE PERSONNALITÉS DIFFICILES – NIVEAU 1B		
Université de Montréal, faculté de réadaptation, programme d'ergothérapie	1 mars 2024 de 8 h 30 à 16 h 30	https://bit.ly/3Kx6aoQ
ACTIVATION COMPORTEMENTALE ET THÉRAPIE COGNITIVE DANS LE TRAITEMENT ET LA RÉADAPTATION DES PERSONNES SOUFFRANT DE DÉPRESSION		
Université de Montréal, faculté de réadaptation, programme d'ergothérapie	14 et 15 mars 2024 de 8 h 30 à 16 h 30	https://bit.ly/4114eKQ
ERGOTHÉRAPIE ET PARENTALITÉ		
Université de Montréal, faculté de réadaptation, programme d'ergothérapie	22 mars 2024 de 8 h 30 à 16 h 30	https://bit.ly/3Kt6ZPr
THE COGNITIVE ORIENTATION OF DAILY OCCUPATIONAL PERFORMANCE (CO-OP) APPROACH		
Université de Montréal, faculté de réadaptation, programme d'ergothérapie	8, 9, 11, 17 avril et 12 juin 2024 de 13 h à 16 h 30	https://bit.ly/3Mh9BBs
PRATIQUE DE L'ERGOTHÉRAPIE AUPRÈS DES PERSONNES AYANT UNE COMORBIDITÉ DE TROUBLE D'UTILISATION DE SUBSTANCES		
Université de Montréal, faculté de réadaptation, programme d'ergothérapie	19 avril 2024 de 8 h 30 à 16 h 30	https://bit.ly/3UaFhdJ
ERGOTHÉRAPIE ET SEXUALITÉ		
Université de Montréal, faculté de réadaptation, programme d'ergothérapie	26 avril et 10 mai 2024 de 8 h 30 à 16 h 30	https://bit.ly/3KbbEUK
OCCUPATIONAL THERAPY AND SEXUALITY		
Université de Montréal, faculté de réadaptation, programme d'ergothérapie	24 mai et 7 juin 2024 de 8 h 30 à 16 h 30	https://bit.ly/3ZEtl54
PARTIE 2 – L'INTERVENTION COGNITIVE EN ERGOTHÉRAPIE : DONNÉES PROBANTES ET APPLICATION CLINIQUE		
Université de Montréal, faculté de réadaptation, programme d'ergothérapie	30 mai et 6 juin 2024 de 8 h 30 à 16 h 30	https://bit.ly/3nEZUCt

Formations autres organismes

FUNCTIONAL STATUS ASSESSMENT OF SENIORS IN THE EMERGENCY DEPARTMENT (USING THE FSAS-ED TOOL®)

Université de Montréal, faculté de réadaptation, programme d'ergothérapie 31 mai et 7 juin 2024 de 12 h 30 à 16 h <https://bit.ly/3MjZfk6>

ADVANCED OCCUPATIONAL PERFORMANCE COACHING

Formation enseignée par D^{re} Fiona Graham (en anglais avec la possibilité de lire les sous-titre sur Zoom en français et pratiquer en français) 4, 10, 18, et 26 juin 2024 <https://choosetolearn.ca/occupational-performance-coaching-2024/>

L'UTILISATION THÉRAPEUTIQUE DE L'ACTIVITÉ ADAPTÉE AUPRÈS D'AÎNÉS ATTEINTS DE TROUBLES NEUROCOGNITIFS

Centre d'excellence sur le vieillissement de Québec 5 juin 2024 cevq.formationcontinue.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca
418 525-4444 poste 84538 ou 84432
<http://www.cevq.ca/formation-continue>

COURS DE SECOURISME GÉNÉRAL 8H POUR LE PERSONNEL DE SANTÉ

Fondation Sauvez des vies Ils débutent dès l'inscription, à leur convenance et à leur rythme christian@securmedic.ca
877 387-6669 poste 733
www.sauvezdesvies.ca/sante

58

Congrès – Colloques – Symposiums

COLLOQUE PERFORMANCE ET VALORISATION DES DONNÉES : LA DONNÉE SUR LE CONTINUUM DE SOINS – DÉMOCRATISER, ENSEIGNER, DÉVELOPPER NOS HABILETÉS

LE POINT en santé, services sociaux éducation 11 avril 2024, au Centre des congrès de Québec <https://groupelepoint.zohobackstage.com/performance2024#/billetterie?lang=fr>

COLLOQUE RESSOURCES HUMAINES ET FORMATION EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

LE POINT en santé, services sociaux éducation 25 avril 2024, Lévis Centre des congrès <https://www.lepointensante.com/chroniques/devoilement-du-calendrier-2024/>

COLLOQUE SUR LE MIEUX-ÊTRE DES AÎNÉS

LE POINT en santé, services sociaux éducation 9 mai 2024, au Centre des congrès de Québec <https://www.lepointensante.com/chroniques/devoilement-du-calendrier-2024/>

Le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue,
une terre d'opportunités

pour y bâtir vos rêves!

ERGOTHÉRAPEUTE?

*Amoureux·se des régions?
On est fait pour s'entendre!*



Contacte-nous
pour postuler ou
planifier un séjour
exploratoire
sans frais.



stephanie.allaire@ssss.gouv.qc.ca

© Christian Leduc



www.cisss-at.gouv.qc.ca/emplois-disponibles

**Centre intégré
de santé et de services
sociaux de l'Abitibi-
Témiscamingue**

Québec 



PLUS DE 35 ANS... DE SOLUTION ET DE RÉSULTATS !

Fidèle à nos convictions et nous tenant à vos côtés pour la sécurité et le confort du patient, nous vous remercions d'être le point de contact entre nous et eux, en nous permettant de participer à ce noble travail qui est le vôtre.

Notre plus grande fierté, est d'avoir maintenu l'équilibre et la continuité de nos produits afin que vous puissiez prodiguer les meilleurs soins possibles à vos patients.

Leika désire participer au développement du système de santé et se tenir aux côtés de tous les professionnels, en particulier les ergothérapeutes. C'est pour cela qu'elle ajoute à son catalogue des nouveaux produits, afin de faciliter le choix et surtout vous aidez à atteindre vos objectifs.



medicaux@leika.ca
450-659-1991
Télécopieur : 450 659-4925



BROSSARD
Siège social
9585, rue Ignace
Local D
Brossard (Québec)
J4Y 2P3

Québec
710, rue Bouvier
Local 103
Québec (Québec)
G2J 1C2

Sherbrooke
1179, 12e Avenue Nord
Sherbrooke (Québec)
J1E 2X4